

infos Pont-Péan

146 septembre - octobre 2018

www.pontpean.fr



GENS DU VOYAGE

Création d'une aire de grand passage

■ p. 7

RUE DE LA CAVE DONJEAN

Son histoire et son aménagement

■ p. 8

PISCINE DE LA CONTERIE

Agrandissement

■ p. 26

Pratique

Mairie

2 avenue du Chemin Vert - 35131 PONT-PÉAN
02 99 52 41 70 - mairie@pontpean.fr - www.pontpean.fr
tous les jours : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
sauf le lundi : 13h30 à 17h et le samedi : 9h à 12h
En cas d'urgence le week-end : (élu.e d'astreinte) : 06 76 87 77 00

Centre technique municipal - rue de la Mine - 02 99 52 82 23

Espace Beausoleil (salle de spectacles et de réceptions)
02 99 05 75 63 - www.espacebeausoleil.fr

Médiathèque municipale

18 route de Nantes - 02 99 52 80 53 - mediatheque@pontpean.fr
mardi 16h30 à 18h30 - mercredi 10h à 12h et 14h à 18h30
jeudi 16h30 à 18h30 samedi 10h à 12h30

École Lucie Aubrac - 02 99 52 84 05

Centre de loisirs et accueil périscolaire (3 à 12 ans)
allée de l'école - 02 99 05 77 17

Local Jeunes (12-18 ans)

06 74 83 34 95 - localjeunes@pontpean.fr
vendredi 17h à 19h - samedi et mercredi 14h à 19h
vacances scolaires : du lundi au vendredi : 14h à 19h

Petite enfance (0-6 ans) - 2 rue de Bellevue
06 86 87 31 63 - 02 23 50 25 77 - petiteenfance@pontpean.fr

Crèche Mille-Pattes

espace Brocéliande - Chartres-de-Bretagne - 02 99 77 19 01

Multi-accueil Tintinabulle

1 rue Madame de Janzé - Chartres-de-Bretagne - 02 99 41 35 32

Services sociaux

Permanence gratuite sociale des transports et dispositif Sortir!
mardi et jeudi de 13h30 à 17h (en mairie).
CDAS de Chartres-de-Bretagne - rue Mme de Janzé 02 99 41 19 19

Agence postale - Centre commercial Les Genêts - 02 99 52 83 48
du mardi au samedi : 9h à 12h

Marché

Tous les dimanches matins sur la place
du centre commercial Les Genêts.

Déchèteries

Bruz Les Garennes : du lundi au samedi
9h-12h et 14h-18h - fermé le mardi matin
Chartres-de-Bretagne - avenue du Trégor :
lundi et vendredi 14h à 18h* - mardi : 9h à 12h
mercredi et samedi : 9h à 12h et 14h à 18h*
St Erblon - Plateforme de déchets verts - Le Perray :
lundi, mardi et vendredi 9h à 12h - mercredi 14h à 18h*
samedi 9h à 12h et 14h à 18h*
*fermeture à 17h du 1^{er} novembre au 31 mars



Maison médicale - 88 route de Nantes

Diététicienne : G. Quéré - 02 99 52 41 36
Infirmière : C. Houeix 02 99 52 82 11 - 06 84 13 21 97
Kinésithérapeutes : M. André, N. Girard - 02 99 52 42 14
Médecins : JM. Helleu 02 99 52 42 44
N. Galland 02 99 52 86 64 - S. Galland-Dayot 02 99 52 44 44
Podologue : M. Mellet 02 99 63 59 15
Psychologues : D. Cassin 02 99 52 42 42 - L. Le Mestre 06 87 02 14 57

Infirmière : S. Lozahic 31 allée des Cèdres 06 83 57 15 12

Dentistes : V. Lainé - MP. Saulnier - A. Goupil

5 bis rue de la Rivaudière - 02 99 52 85 41

Pharmacie : M. Cavarec - 02 99 52 41 20

Avic Taxis : 4 rue de Bellevue - 06 10 61 07 10

Ostéopathe : A. Chevalier - 7 bis route de Nantes 06 58 12 31 45

Orthophoniste : M. Blanchais : 2 allée du Parc - 02 99 52 48 94

Sophroanalyste : S. Rumin : 21 rue René Barp - 06 89 38 51 48

Urgences : 112 - **SAMU** : 15 - **Police secours** 17 - **Pompiers** : 18

RenCitéZen

centre d'appel tranquillité publique - 02 23 62 25 25

Agenda

SEPTEMBRE

■ CONSEIL MUNICIPAL

mardi 4 septembre
20h30 - salle de conseil

■ FORUM DES ASSOCIATIONS

samedi 8 septembre
13h30 - 17h30 - espace Beausoleil

■ RÉSIDENCE D'ARTISTES

Compagnie La Bobine

Du 3 au 14 septembre
théâtre création « Seule »
à l'espace Beausoleil

■ PETITS LECTEURS pour les 3 à 6 ans

samedi 15 septembre
10h30 - médiathèque

■ JOURNÉES DU PATRIMOINE

VISITE GUIDÉE de la Mine de plomb et zinc argentifère de Pont-Péan

par l'association Galène
samedi 15 et dimanche 16 septembre
14h30 _ départ de la chapelle (église St Melaine)

■ SOIRÉE D'OUVERTURE DE SAISON DE L'EB

Ministère Magouille

Promenons-nous dans les boas

jeudi 20 septembre
20h - espace Beausoleil

■ SOIRÉE CARITATIVE DES ARTS MANIAQUES

Samedi 22 septembre
19h - espace Beausoleil

■ ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

samedi 29 septembre
11h - espace Beausoleil

■ ANIMATION MARCHÉ

dimanche 30 septembre
9h à 13h - Parking des Genêts

■ AUTO CROSS organisé par le comité des fêtes

samedi 29 à partir de 14h
et dimanche 30 septembre à partir de 9h,
Terrain du Tellé

OCTOBRE

■ DON DU SANG

lundi 1^{er} octobre
14h30-19h - l'espace Beausoleil

■ CONSEIL MUNICIPAL

mardi 2 octobre
20h30 _ salle du conseil

■ RÉUNION NUMÉROTATION DES LIEUX-DITS

jeudi 4 octobre
18h30 _ salle du conseil

■ CINÉ COURTS-MÉTRAGES

Festival Le Grand Soufflet

mercredi 10 octobre
14h30 - l'espace Beausoleil

■ MUSIQUE DU MONDE

Soirée de clôture du festival Le Grand Soufflet

Bitori - Legend of Funanà

1^{ère} partie la Tipica

samedi 13 octobre

20h - l'espace Beausoleil

■ PETITS LECTEURS pour les 0 à 3 ans

samedi 13 octobre

10h30 - médiathèque

■ EXPOSITION PERFORMANCE

Compagnie Bob Théâtre - La Bobine

du mardi 23 au jeudi 25 octobre

11h et 15h - espace Beausoleil

■ RÉSIDENCE D'ARTISTES

Musique du monde

Fleuves _ préparation du 2^{ème} album

du 29 octobre au 2 novembre

à l'espace Beausoleil

NOVEMBRE

■ BAL FOLK

Naragonia + Ciac Boum

samedi 3 novembre

20h30 - l'espace Beausoleil

■ SOIRÉE BOLLYWOOD

Olli et l'orchestre de Bollywood - version Club

vendredi 16 novembre

21h - l'espace Beausoleil

■ BOURSE AUX JOUETS - CSF

samedi 24 novembre - 9h30 à 13h

dépôt des articles vendredi 23 novembre de 17h30 à 20h
espace Beausoleil

Éditorial

Après un été particulièrement ensoleillé, c'est bien la rentrée qui est d'actualité. Je ne reviendrai pas sur les rythmes scolaires qui seront appliqués dans notre école. Nous espérons qu'ils permettront aux enfants de bénéficier pleinement des enseignements délivrés par leurs professeurs des écoles.

Les bâtiments de l'école maternelle ont fait l'objet d'une première tranche de travaux de rénovation énergétique, ainsi le plafond de la salle de motricité a été abaissé, les luminaires remplacés par des lampes basse consommation et la ventilation mécanique remplacée. C'est une nouvelle étape dans le programme pluriannuel de travaux de rénovation du groupe scolaire.

Dans l'édition du bulletin précédent, j'évoquais la fin proche des travaux de voirie sur la route de Laillé et rue de la Cave Donjean, c'est aujourd'hui chose faite. Nous sommes conscients que ces travaux suscitent quelques envies sur d'autres voiries de la commune. Nous aurons à définir un plan pluriannuel des chantiers futurs, en tenant compte des crédits budgétaires que Rennes Métropole pourra attribuer à notre secteur sud. Nous reviendrons vers vous pour affiner ce programme.

Le 11 novembre de cette année marquera le centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Cette journée mémorielle sera bien évidemment particulièrement marquée. La transmission de la mémoire des causes de ces guerres reste essentielle, si l'on veut collectivement éviter que de tels événements ne se renouvellent. Les nationalismes inquiètent à nouveau. Je suis tout disposé pour avancer sur ce sujet avec celles et ceux qui comme moi mesurent la fragilité de la paix.

Bonne rentrée à tous !

JEAN-LUC GAUDIN
Maire ■



État civil

NAISSANCES (publiées avec l'autorisation des parents)

Margaux BOUCHER née le 14 avril 2018

Noah LÉVEIL né le 14 avril 2018

Samira DJANDI née le 26 avril 2018

Samia DJANDI née le 26 avril 2018

Alix ROCHE née le 8 juillet 2018

Philippine CHENAY née le 26 juillet 2018

DÉCÈS

Alfred DENIS décédé le 29 juin 2018, à l'âge de 98 ans

Roger POIGNAN décédé le 05 juillet 2018, à l'âge de 85 ans

Hervé ORHAN décédé le 24 juin 2018, à l'âge de 57 ans

infos Pont-Péan

Directeur de publication : Jean-Luc Gaudin - Bulletin municipal élaboré par la commission communication : animée par Frédéric Tréguier, avec Calixte Tiendrébogo, Bérengère Turmel, Cécile Gibbs, Gérard Gauchon, Jean-Pierre Cudennec et la responsable communication de la ville : Céline Calvar. Nous remercions les élus, les services municipaux et les associations qui participent à la réalisation des articles. - ISSN n°12823-5714 - tirage 2100 exemplaires. Ce bulletin est imprimé sur papier Coon mate par l'imprimerie Des Hauts de Vilaine certifiée Imprim'vert®, PEFC™ et FSC™. Pour prochaine parution (début septembre), date limite de dépôt des articles : vendredi 28 septembre 2018, à communication@pontpean.fr.

Pont-Péan

L'ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

5 juin 2018

Intercommunalité - Cession d'Actions de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Territoires Publics

Le Conseil Municipal autorise la cession de 78 actions de la SPLA Territoires Publics de nominal de 100 €, à la commune de Chevaigné, au prix unitaire de 193,48 €, soit une valeur totale de 15.091 €.

Nouvelle législation - Règlement Européen Général sur la protection des données personnelles (RGPD) - Désignation d'un délégué de la protection de données (DPD)

Depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE. L'objectif est de redonner aux citoyens le contrôle de leurs données personnelles.

Il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Son rôle sera de :

- Informer et conseiller l'organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés) ;
- Réaliser l'inventaire et la cartographie des données de l'organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;
- Conseiller, accompagner à la gestion du registre de traitements des données personnelles ;
- Contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;
- Piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes ;
- Concevoir des actions de sensibilisation ;
- Conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l'exécution ;
- Coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle.

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) n'est pas le responsable des traitements.

Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute indépendance, vis-à-vis du responsable de traitement (le maire), et il ne peut être sanctionné pour avoir exercé ces missions.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 1 abstention (Michel DEMOLDER), approuve la désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD) et nomme à cette fonction David Le Borgne (le Directeur Général des Services).

Intercommunalité

Approbation du schéma de mutualisation

L'élaboration d'un schéma de mutualisation constitue une obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) depuis la loi de Réforme des Collectivités territoriales codifiée à l'article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le schéma concerne aussi bien les mutualisations entre communes qu'entre l'EPCI et les communes membres. Il est établi pour la durée du mandat. Les communes membres ne peuvent créer un service mutualisé entre elles, sans l'adosser à l'EPCI, si le schéma de mutualisation ne le prévoit pas.

Le schéma de mutualisation est soumis à l'avis de chaque commune qui dispose d'un délai 3 mois pour se prononcer. À défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable. Le schéma est ensuite approuvé par l'EPCI et adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres.

Chaque année, le Président rend compte de son avancement au conseil métropolitain, lors du débat d'orientations budgétaires ou de la séance d'adoption du budget.

La loi ne donne pas de précisions quant au contenu du schéma. Il s'agit d'un document d'organisation, une feuille de route. Une large marge de manœuvre est donc laissée aux élus locaux pour définir ce contenu.

Le schéma de mutualisation de Rennes Métropole est le fruit d'un long travail réalisé avec les communes qui ont souhaité que ce schéma soit adapté au contexte local et constitue un cadre de référence des initiatives de coopération et des mutualisations existantes, en cours et à venir.

Un schéma de mutualisation adapté au contexte local

Le schéma de mutualisation de Rennes Métropole repose sur une coopération intercommunale ancienne.

Ensemble, les communes membres de la Métropole ont construit une communauté solidaire, dans le respect de l'identité et de la diversité de chacune des communes, et s'appuyant sur la volonté de bâtir un projet de territoire répondant aux aspirations et aux besoins de ses habitants, de ses acteurs économiques, culturels, universitaires et associatifs.

Leur conception partagée du développement de l'intercommunalité s'appuie sur quatre principes fondamentaux :

- La solidarité et l'équité au bénéfice des habitants de la Métropole et entre les communes ;
- Un projet stratégique, défini collectivement à travers le projet de territoire qui articule les politiques de proximité au service des habitants autour des enjeux majeurs du développement durable ;
- La subsidiarité comme principe de mise en œuvre des politiques métropolitaines, en étroite concertation et coopération avec les communes dans le respect de leurs spécificités.

Dans ce contexte, la mutualisation au sein de Rennes Métropole répond principalement aux objectifs suivants :

- Adapter l'organisation des services communaux et intercommunaux à l'évolution du contexte institutionnel, à la forte croissance démographique et à la réduction des ressources ;
- Identifier le niveau pertinent d'intervention dans l'exercice des compétences ;
- Partager l'expertise et l'ingénierie présentes sur le territoire pour renforcer la solidarité avec les communes moins dotées en services et leur permettre de poursuivre leur développement.

L'élaboration du schéma de mutualisation repose ainsi sur 7 principes :

1. Le schéma de mutualisation a avant tout une fonction de sécurisation juridique, les communes membres de Rennes Métropole ne pouvant juridiquement pas créer un service mutualisé entre elles, sans l'adosser à Rennes Métropole, si le schéma de mutualisation ne le prévoit pas. Le schéma est établi pour le mandat en cours et concerne aussi bien les mutualisations entre communes qu'entre Rennes Métropole et les communes.

2. Le schéma de mutualisation doit permettre d'avoir une connaissance partagée de l'existant, le schéma doit donc présenter une carte des mutualisations existantes la plus large possible, considérant qu'il y a plus d'inconvénients à élaborer un schéma restreint



que développé, sachant par ailleurs qu'il n'y a aucune obligation d'action.

3. Le schéma de mutualisation doit, en précisant les mutualisations existantes, être « inspirant » pour les communes et leur permettre ainsi de rejoindre et/ou développer une mutualisation existante.

4. Le schéma de mutualisation peut être l'occasion de rationaliser, d'optimiser des mutualisations existantes ou nouvelles (recherche d'efficience).

5. Le schéma de mutualisation doit faciliter la mise en place d'outils et de supports communs souples et simples à utiliser pour développer les initiatives communales.

6. Le schéma de mutualisation doit permettre d'avoir une vision prospective en identifiant via des fiches d'intention, des domaines pour lesquels il serait opportun d'étudier des mutualisations accrues ou nouvelles (réflexion sur les champs et les enjeux de mutualisation).

7. Le schéma concerne les mutualisations :

- Portées par une/des communes ou via une structure porteuse (syndicat, associations « porteuses » d'un service public, ou reposant sur des partages, ex : de Ressources Humaines...),
- Ayant un caractère pérenne et non ponctuel (sauf si création d'un service mutualisé entre communes soumise à l'obligation légale de figurer dans le schéma),
- Avec un flux financier soit entre communes soit des communes vers la structure porteuse.

Le conseil municipal donne un avis favorable au schéma de mutualisation entre Rennes Métropole et les communes membres de Rennes Métropole.

Communication – Actualisation du guide pratique

Le guide pratique communal référence les services associations et entreprises. Il est édité annuellement et est diffusé auprès des Pontpéanais. Les acteurs économiques de la commune de Pont-Péan et des communes environnantes ont la possibilité de communiquer dans ce support, sous la forme d'encart.

Le conseil municipal fixe les tarifs des encarts publicitaires selon la grille suivante :

DÉSIGNATION	DIMENSION	MONTANT TTC
1/8 page	6x4.5 cm	50 €
1/4 page	6 X9 cm ou 12,5 X4,5 cm	80 €
1/2 page	12,5x9 cm	140 €

Culture - Vente de cartes « Coup double »

Un partenariat est établi entre le centre culturel Pôle Sud de la ville de Chartres de Bretagne et l'espace culturel Beausoleil de la ville de Pont-Péan, pour la réalisation du dispositif « Coup double », mis en place entre les centres culturels Beausoleil et Pôle Sud, depuis la saison 2017-2018. Chaque centre culturel s'engage à mettre en vente une carte d'adhésion (« Coup double »), elle permet l'accès aux spectacles de Beausoleil et Pôle Sud au tarif adhérent.

L'ensemble des spectacles de chaque salle est également mis en avant dans la communication de chacun des lieux (site internet, plaquette, billetterie en ligne, etc.) et mis en vente dans le lieu partenaire.

Pour faciliter la vente de ces cartes, le conseil municipal permet la vente de ces cartes dans deux lieux différents sur le territoire communal :

- L'espace Beausoleil
- La médiathèque (aux horaires d'ouverture).

Urbanisme - DIA

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents décide de renoncer à son droit de préemption pour les biens suivants compris dans le périmètre du droit de préemption urbain :

- Propriété 12, rue du Mouton Blanc – parcelle AN 201
- Propriété 18, route de Laillé – parcelle AD 634, 181

Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)

OBJET DE LA DÉPENSE	MONTANT (T.T.C.)
Matériel scénique pour l'espace Beausoleil	3 590,00 €
Diagnostic amiante avant travaux Ecole Maternelle	2 896,00 €
Elagage d'arbres	6 912,00 €
Mats support porte drapeaux	763,39 €
Equipements barillets électroniques au complexe sportif Jacques Gourdaïs	2 600,45 €
Achat de Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité pour le complexe sportif J. Gourdaïs	1 490,00 €
Achat de thermostats pour l'école maternelle	887,81 €
Plaques de numérotation maisons dans les lieux-dits - dans le cadre de l'audit de la Poste	1 119,11 €
Aménagements électriques pour alimentations des barillets électroniques et de l'alarme du complexe sportif	2 079,92 €
Alarmes anti-intrusions au complexe sportif Jacques Gourdaïs	4 704,78 €
Acquisition de poubelles double flux	3 193,46 €

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus de conseils municipaux sur www.pontpean.fr et en mairie.

L'ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

3 juillet 2018

Bâtiment de la mine - Réhabilitation et extension de l'ancien bâtiment administratif de la mine de Pont-Péan pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espace d'exposition de mise en valeur du patrimoine – Cabinet MÉDIEVAL – acte de sous-traitance

Le sous-traitant ENERPOL n'a pas honoré la prestation qu'il devait réaliser dans le cadre de cette AMO à savoir « participation à la rédaction du dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre (montant de 1 000€ HT), car l'ingénieur de cette structure est parti à la retraite. De plus, il n'a pas été contractualisé d'annulation de l'acte de sous-traitance.

Le cabinet MEDIEVAL a réalisé de sa propre initiative la prestation à la place de ce cabinet.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions (Yannick Cairon et Adolphe Azuaga) décide de faire une transaction qui permettra de payer la société Médiéval qui a effectué cette mission d'un montant de 1 000 € HT.

Espace Beausoleil - tarifs des locations et modalités de mise à disposition des salles

Le Conseil Municipal fixe les tarifs TTC suivants pour tout contrat débutant à compter du 1^{er} janvier 2019.

	Pontpéennais associations Pont-Péan & partenaires		Entreprises & extérieurs	
Temps d'occupation	jusqu'à 5h	jusqu'à 10h	jusqu'à 5h	jusqu'à 10h
DANYCAN A - 258m ²	174 €	350 €	380 €	634 €
DANYCAN B - 150m ²	88 €	175 €	192 €	319 €
DANYCAN A+B - 408m ²	259 €	519 €	566 €	944 €
PUITS ET CARREAU 124m ²	99 €	198 €	216 €	360 €
HALL - 143m ²	99 €	198 €	216 €	360 €
HALL + P&C - 267m ²	198 €	397 €	431 €	720 €
CUISINE	71 €	71 €	119 €	119 €

Frais de Régie : montage conférence : 84€, montage spectacle : 208 €, journée suivante : 52€

À partir de la deuxième journée de location, il est proposé une réduction de 35% du tarif plein pour la location des salles.

Le tarif pontpéennais sera appliqué aux employés municipaux.

Au-delà de 10h d'occupation, une majoration de 100 € par heure supplémentaire sera facturée, pour les utilisations qui nécessitent la présence d'un technicien sur site.

L'embauche d'un technicien supplémentaire sera facturée quant à elle 400 €.

À l'exception des spectacles vivants, aucun équipement technique et scénique (sono, lumière, vidéo, projecteurs ...) ne sera mis à la disposition des utilisateurs.

Autres tarifs de location:

Vaisselle : la vaisselle sera facturée 0.60 € par couvert (assiettes + verres + couteaux + cuillères + fourchettes + tasses). Il sera demandée une caution de 200 € par tranche de 100 couverts. Un inventaire sera effectué à la remise de la vaisselle ; en cas de casse celle-ci sera facturée.

Vidéoprojecteur supplémentaire : 40 €, Lave-vaisselle : 20 €, Chambre froide : 20 €, Badge : 35 € pour le remplacement d'un badge perdu.

Associations pontpéennaises Utilisation des salles de l'Espace Beausoleil : - Une gratuité annuelle sera attribuée pour la salle Danycan ou les 3 salles puits carreau et le hall pour toutes les associations de la commune.

- Une deuxième gratuité annuelle sera attribuée pour la salle Danycan ou les 3 salles Puits, Carreau et hall pour les associations communales qui y organiseraient un spectacle ou une bourse ouverts à tous les publics.

- Concernant les activités régulières des associations communales : Gratuité pour les salles Puits et Carreau.

Dans la mesure où la salle serait occupée par une location ou une initiative municipale, l'activité de l'association serait annulée ou reportée.

- Vaisselle : la vaisselle sera prêtée aux associations de la commune : Il sera demandé une caution de 200 € par tranche de 100 couverts, un inventaire sera effectué à la remise de la vaisselle ; en cas de casse celle-ci sera facturée.

- Badge : 35 € pour le remplacement d'un badge perdu (badge espace Beausoleil et badge salles des sports).

Urbanisme - DIA

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents décide de renoncer à son droit de préemption pour les biens suivants compris dans le périmètre du droit de préemption urbain :

Propriétés : 8, rue Louison Bobet – parcelle AL 225, 25, allée des Cèdres – parcelle AD 387, 12, rue de Tellé – parcelle AN 44, 12, avenue du Chemin Vert – parcelle AJ 264, 19, rue du Tellé – parcelle AN 97

Délégations des attributions du conseil municipal au maire

OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT
Ecole maternelle : descente de faux plafonds, salle de motricité, accueil ALSH, dortoir	20 502,60 €
Centre de loisirs : remplacement de clôture + réparation de poteaux	1 368,72 €
Travaux de clôture et portail à l'aire de jeux route de Nantes	2 376,00 €
Ecole : création et modification des portails et portillons = visiophone + digicode	15 927,60 €
Ecole maternelle : installation d'une ventilation simple flux	38 040,00 €
Ecole maternelle : changement de luminaires	8 658,84 €
Cimetière : fourniture et pose de 6 cavurnes	3 000,00 €
Cimetière : acquisition de 5 cases de colombarium	5 322,00 €
Abattage de 9 arbres	1 752,00 €
Evacuation de déblais dans la ZA Pont Mahaud	1 200,00 €

PROJET

Aménagement d'une aire de grand passage des gens du voyage

Rennes Métropoles gère pour le compte des communes les aires d'accueil des gens du voyage. Depuis quelques années Pont-Péan souhaite mettre en place sur son territoire ce type d'installation, recevant régulièrement des familles sur les parkings communaux. Le premier projet situé route d'Orgères a été finalement refusé, suite à l'évolution de la loi de protection des zones humides. Il se trouvait non loin du ruisseau du Tellé.

C'est pourquoi une nouvelle proposition a été faite dans le secteur de l'ancienne ferme du Tellé par Rennes Métropole. Un permis d'aménager a été déposé le 10 juillet dernier pour la création de ce terrain.

Il permettra d'accueillir une vingtaine de caravanes regroupées sur 10 emplacements, disposant chacun de bornes de branchement électrique et eau potable. Un îlot central composé d'un espace paysagé et d'un bloc sanitaire avec 4 toilettes dont 1 accessible, aux personnes à mobilité réduite est prévu.

Le permis sera consultable en mairie à partir du mois de septembre.



Les travaux de désamiantage des anciens bâtiments agricoles commenceront en décembre 2018. L'extension des réseaux des eaux usées et propres, non programmée à ce jour devrait suivre. Les autres travaux concernant l'aire elle-même, consistent à la pose des blocs sanitaires, des travaux d'enrobés et d'espaces verts. L'ouverture de l'aire est prévue au plus tôt en mars 2019.

Route de Laillé

Zone de rencontre limitée à 20 km/h

Vous l'avez remarqué et nous en avons parlé dans le dernier bulletin, la route de Laillé a été entièrement réaménagée. La difficulté de l'aménagement, notamment pour garder le passage des engins agricoles a obligé la municipalité et l'aménageur à proposer une zone de rencontre limitée à 20 km/h. Elle doit permettre la circulation apaisée des piétons, des vélos et des voitures.

Elle est sécurisée par un plateau qui la délimite et des structures

métalliques arborées qui obligent les voitures à ralentir. Dans cette zone, ce sont les piétons qui sont prioritaires, ils peuvent y marcher librement. Les vélos peuvent également y circuler dans les deux sens.

Bien évidemment cette zone ne peut fonctionner que si tout un chacun la respecte, en y circulant tranquillement (moins de 20 km/h) et en laissant la priorité aux piétons et aux cyclistes.



RUE DE LA CAVE DONJEAN

Une histoire d'eau

Juillet 1754. Pour assécher la mine, Pierre-Joseph Laurent vient effectuer de grands travaux à Pont-Péan. Seize mois plus tard, la Seiche a été repoussée vers le Nord et un étang de cent trente hectares a été créé à l'est du Bois-Esnault. Un canal de deux kilomètres et demi, alternativement en déblai ou en remblai selon le relief, amène l'eau à la mine. Il se prolonge par un aqueduc en bois à l'extrémité duquel l'eau tombe sur la grande roue de la machine du puits du Chapelet, au bas de l'actuelle rue de Luzard. La machine, qui permet à la fois d'actionner les pompes et d'extraire le minerai, est si ingénieuse qu'elle sera décrite et représentée dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.

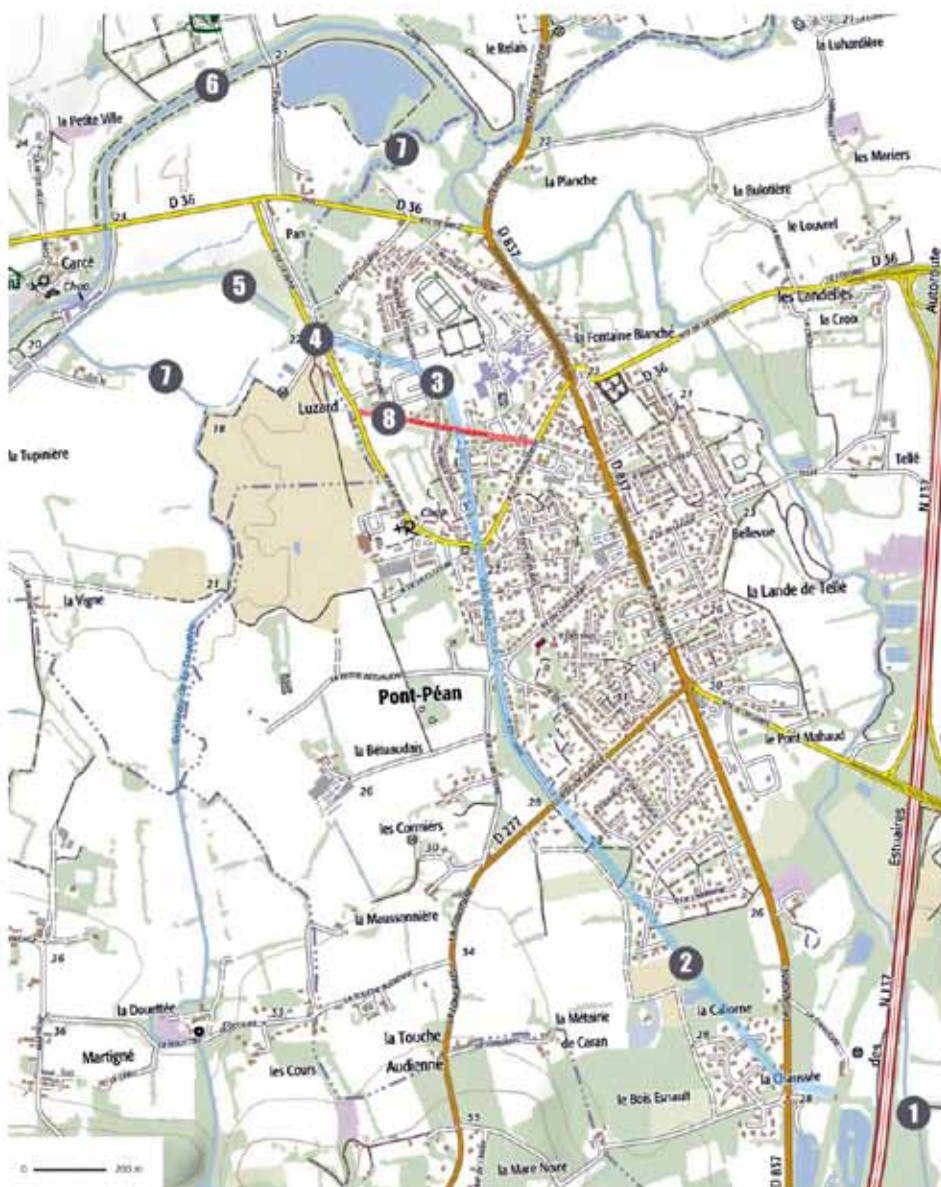
Décembre 1797. Un arrêté ministériel met fin à la concession minière. L'étang de Teslé est bientôt asséché et les terrains rendus à l'agriculture. Le canal est en grande partie démoli, mais il en reste

encore quelques traces au Bois-Esnault, rue du Canal... et ce bombardement de la chaussée au milieu de la rue de la Cave Donjean.

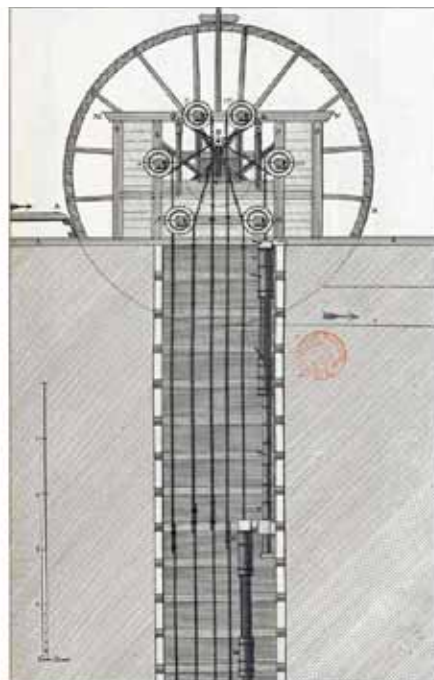
La Cave Donjean ?

En toponymie, le mot cave désigne un creux, naturel ou fait par l'homme. Or le hameau est voisin de la grande cavité à ciel ouvert faite en 1730 par la société de Noël Danycan, au commencement de l'exploitation minière. N'y aurait-il pas eu alors un lieu-dit nommé la Cave Danycan, qui serait ensuite devenu la Cave Donjean après une malencontreuse erreur de transcription ?

Danycan... Donjean



- 1 Étang de Teslé
- 2 Canal d'adduction des eaux à la mine
- 3 Aqueduc de bois, porté par 23 chevalets
- 4 Grande roue du puits du Chapelet



- 5 Canal d'évacuation des eaux
- 6 Canal de dérivation de la Seiche
- 7 Ancien lit de la Seiche
- 8 Rue de la Cave Donjean

Un aménagement concerté

L'aménagement de la rue de Cave Donjean est presque terminé, il ne reste plus que quelques travaux de finalisation (cf ci-dessous).

Revenons un peu sur ce projet lancé à la fin du précédent mandat.

Le besoin de cette nouvelle circulation est apparu avec l'aménagement du quartier du Luzard 2 (rues Aimée Lallement, Suzanne Lenglen et Hélène Boucher). En effet courant 2012 suite à la livraison du Luzard 1, avec les rues Colette Besson, Eric Tabarly, Alain Mimoun et l'avenue Pierre de Coubertin, il a fallu réfléchir à un autre accès par le secteur de la Cave Donjean. L'aménagement de la rue Jules Mousseron fut également à prendre en compte avec la rue Emile Zola et celle du Luzard.

Lors des visites de quartiers dans ces secteurs, il apparut également que beaucoup d'éco-lors traversaient cette rue pour rejoindre les groupes scolaire et sportif. Il fallait donc sécuriser les piétons et vélos. Bien évidemment, comme dans tous les quartiers, la vitesse excessive de certains conducteurs était problématique.

La municipalité a fait appel au cabinet Bouvier pour proposer une circulation apaisée dans cette rue, permettant le passage des engins agricoles et reliant Bruz.

En 2016, une visite de quartier, puis une réunion publique permirent à tous de s'exprimer et vérifier les différents accès privés, pour finaliser le projet. En 2017, suite au transfert de compétence de la voirie à la Métropole, le projet a été lancé. Quelques difficultés apparurent, suite au dénivelé de la route, en rapport avec l'ancien canal de la mine qui provoque une bosse sur cette route (voir l'article sur la page de gauche). Des cabanons contenant de l'amiante étaient également à détruire et évacuer dans les conditions normales de sécurité. Après la route de Nantes, d'Orgères, et de Laillé, cette livraison sécurise une nouvelle fois les accès routiers à Pont-Péan, obligeant ainsi les conducteurs à ralentir, et proposant aux piétons et cyclistes des voies dédiées et sécurisées. À nous d'en faire bon usage en respectant tout un chacun.

Derniers travaux à l'automne

- En septembre, la rue sera partiellement barrée pour la mise en œuvre de pavés en résine servant à délimiter les passages piétons.
- Les réseaux d'éclairages publics sont installés et attendent l'implantation des candélabres.
- L'aménagement des espaces verts s'effectuera courant septembre ou octobre, en fonction des conditions météorologiques.

En chiffres :

Le montant du marché de voirie et réseaux attribué à Colas Centre Ouest s'élève à hauteur 430 497,84 € TTC. La tranche ferme du marché de maîtrise d'oeuvre est de 7 774 €. Ces marchés sont pris en charge par Rennes Métropole. Reste à la charge de la mairie de Pont Péan le marché destiné aux espaces verts, attribué à Jourdanrière Nature et évalué à 35 952,90 € TTC.

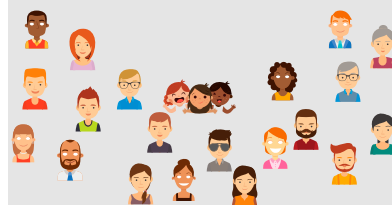
Bienvenue à Pont-Péan !

samedi 29 septembre 11h,

à l'espace Beausoleil

C'est avec grand plaisir que la municipalité accueille les nouveaux arrivants sur la commune, **le samedi 29 septembre 2018, à 11h, à l'espace Beausoleil.**

Si vous êtes arrivés depuis le 1^{er} septembre 2017 et que vous vous êtes présentés à la mairie, vous recevrez une invitation personnelle. Dans le cas contraire, **n'hésitez pas à venir** quand même. **Ce sera l'occasion de faire connaissance avec l'équipe municipale.**



Un problème de voirie ou éclairage ?

Le signaler directement sur metropole.rennes.fr

En cas de problème de voirie ou d'éclairage, vous pouvez faire une demande : par le guichet numérique, en saisissant directement un formulaire sur metropole.rennes.fr (rubrique pratique/@démarches) ; en vous adressant directement à l'accueil de la mairie qui saisira la demande sur le guichet numérique.



■ metropole.rennes.fr

RENCIRCUL L'info travaux sur mobiles et tablettes

Actualisée quotidiennement pour tenir compte de l'impact des chantiers sur le territoire de l'agglomération, l'application RenCircul disponible à partir de l'adresse : circulation.rennesmetropole.fr propose des informations sur les travaux et sur les modifications des conditions de circulation qu'ils génèrent. Grâce à cette application, les automobilistes peuvent planifier leurs déplacements où qu'ils se trouvent dans la Métropole et notamment à Pont-Péan.

■ Infos travaux :
02 99 86 62 77
circulation.rennesmetropole.fr
sur Twitter @RennesTravaux



Un point sur les travaux



AVANT



APRÈS

Abaissement des plafonds



Un nouveau portail

Au groupe scolaire

Afin d'améliorer la qualité de l'air, la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) a été changée et les conduits ont été remis à neuf. Les travaux sont en partie terminés sur le site des écoles. La dernière étape consiste à intervenir dans la partie accueil de loisirs. Les travaux devraient être terminés fin octobre.

Dans le cadre du plan de maîtrise des dépenses énergétiques, des faux plafonds sont descendus. Il restera 2 pièces à réaliser en 2019. Le système d'éclairage a été changé en un système d'éclairage LED davantage économique.

Afin de respecter la mise en conformité avec le Plan Particulier de Mise en Sécurité qui prend en compte le risque terroriste, un rehaussement des portails a été effectué et un visiophone a été installé.

La clôture de la partie Centre de Loisirs a quant à elle été changée, pour des raisons de vétusté. 3 nouveaux tableaux interactifs ont été installés dans les classes, il restera 2 classes à équiper.



© J.P. CUDENNEC

Au complexe sportif Jacques Gourdaïs

L'éclairage du chemin près de la salle des sports a été dissocié de l'éclairage public, afin de pouvoir caler ses horaires d'éclairage sur les temps d'occupation de la salle des sports.

Un nouveau système de contrôle d'ouverture et fermeture des portes avec badges électroniques et mise sous alarme a été installé.



© J.P. CUDENNEC



© J.P. CUDENNEC

À l'espace Beausoleil

Un éclairage de façade avec détection de mouvements automatique a été installé.

Parc de la route de Nantes

De nouvelles balançoires ont été installées

Numérotation des lieux-dits

Afin de faciliter la distribution du courrier et surtout de permettre aux services de secours d'intervenir plus rapidement, la commune engage une numérotation des habitations dans les lieux-dits. Cette opération s'effectue en partenariat avec La Poste et le Sdis 35.

■ Une réunion est prévue le 4 octobre 2018 à 18h30 dans la salle du conseil afin de remettre les plaques de numérotation aux habitants concernés.

Le dispositif REGATE : mutualiser les achats pour maîtriser les coûts

Depuis fin 2016, Rennes Métropole, puis la Ville de Rennes se sont constitués en centrales d'achats réunies sous l'appellation de REGATE pour Rennes Groupement Achat Territorial. Ce dispositif d'achats centralisés, à vocation territoriale, est ouvert à l'ensemble des communes et structures associées du territoire de Rennes Métropole. Il vise à constituer un véritable levier d'optimisation de la dépense publique, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Actuellement le dispositif compte 23 adhérents dont 21 communes : Betton, Brécé, Bruz, Chantepie, Chavagne, Corps-Nuds, L'Hermitage, La Chapelle-des-Fougeretz, Laillé, Montgermont, Mordelles, Nouvoitou, Orgères, Pacé, Pont-Péan, Saint-Armel, Saint-Gilles, Saint-Jacques-de-la-Lande, Saint-Sulpice-la-Forêt, Thoirigné-Fouillard, Vern-sur-Seiche et 2 structures associées : SPL Destination Rennes, Collectivité Eau du Bassin Rennais. La commune adhère au dispositif Regate depuis septembre 2017.

REGATE mène deux missions :

- **Réaliser des activités d'achats centralisés** : REGATE conclut directement des marchés de fournitures et de services en gérant seul la procédure. Il propose à ses membres la possibilité de commander directement les produits et prestations qui les intéressent. Les membres sont ainsi dispensés de procédure de mise en concurrence et de publicité.

- **Réaliser des prestations de conseil et de support pour la passation des marchés publics** : REGATE apporte son expertise en matière de commande publique et d'achat public en termes de conseils et formation. Il peut également gérer la procédure de passation d'un marché ou d'un accord cadre au nom et pour le compte de l'un ou de plusieurs de ses membres, qui est ensuite approuvé par ces derniers qui disposent alors d'un contrat clé en main. Ces passations sont soumises à un droit de tirage limité par membre. Les communes adhérentes n'ont pas l'obligation de recourir à REGATE pour la réalisation de travaux ou pour l'acquisition de fournitures ou de services achetés par la centrale d'achats. Chaque membre reste libre de passer lui-même ses propres marchés publics et accords-cadres si le marché passé par REGATE ne lui

convient pas in fine. D'autre part les collectivités adhérentes peuvent être associées lors de « comités filières » pour participer au recueil de l'expression des besoins et préparer les marchés.

Ce dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- Mutualiser les achats afin de **réaliser des économies** ;
- **Intégrer le développement durable** dans nos achats ;
- Favoriser le **développement économique local** ;
- Proposer aux communes qui en ont besoin **l'expertise achats / marchés** développée par Rennes Métropole et la Ville de Rennes ;
- **Sécuriser les achats** dans un contexte de réglementation complexe et évolutive ;
- **Développer les compétences** et les outils d'achats en réseau sur le territoire métropolitain.

Marchés déjà disponibles :

- fournitures administratives
- vaisselle et matériel jetable
- couches et protections pour incontinence
- produits bretons
- matériels électroménagers
- vêtements de travail
- livres de bibliothèque - manuels scolaires _ matériels pédagogiques - jeux éducatifs et fournitures scolaires
- mobiliers scolaires, de crèches et de restauration
- destruction des nids de frelons asiatiques.

D'autres marchés sont en cours de consultation ou à l'étude, comme pour les produits d'entretien, les produits laitiers et ovoproduits, les photocopieurs et le mobilier de bureau.



Déclarations préalables accordées

NOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
ROPERs Sébastien	17 rue d'Armorique	Ravalement
DUBOS Bruno	7 rue de Bellevue	Remplacement clôture, portillon, clôture + réalisation d'une terrasse suspendue
PERIE Lucie	27 avenue Colette Besson	Tonnelle 14 m ²
ROBERT Vincent	18 allée Auguste Renoir	Abri de jardin
MARTINS PIMENTA Duarte Bruno	134 route de Nantes	Extension maison d'habitation
M ^{me} OLLIVIER Isabelle	9 rue René Barp	Pergola
M. RIBEIRO DE SOUSA	13 avenue Henri Matisse	Ravalement de façade
M. RIDARD Jean-Luc	2 allée des Ajoncs	Création d'un vélux
M. COLFERAI Cédric	3 rue du Canal	Fermeture d'un carport en garage
GUILLEMIN Jean-François	3 rue des Pins	Abri de jardin
SABLE Jérôme	20 route de Nantes	Création d'une lucarne et pose d'un vélux-amélioration façade rue
DESBIN Daniel	5 rue de la Mine	Pose fenêtres de toit et de façades



Début de saison culturelle 2018 /2019 de l'espace Beausoleil

Ce début de saison 2018-2019 propose des spectacles de musiques actuelles, jazz, chanson, théâtre à destination de tous les publics. Comme chaque année, l'accent est mis sur la découverte de talents, mais présente également des artistes renommés.

Carte Coup double : Le bon plan culturel



La carte d'adhésion Coup double vous permet d'avoir des tarifs préférentiels à tous les spectacles de l'eB et du Pôle Sud.

Au vu de son succès, le partenariat initié il y a 2 ans entre l'eB et le Pôle Sud de Chartres-de-Bretagne va plus loin pour cette nouvelle saison : En achetant la carte Coup double au prix de 15 €, vous obtenez des réductions entre 40% et 70% sur une trentaine de spectacles.

Cette carte nominative, valable sur toute la saison 2018/2019 est disponible dès maintenant à l'accueil de l'espace Beausoleil et à la médiathèque de Pont-Péan ou sur le site www.espacebeausoleil.fr.

C'est un large choix d'événements culturels à proximité de chez vous et à un prix très attractif qui vous est offert. Vous n'aurez plus d'excuse pour rester sur votre canapé !

■ Renseignements au 02 99 05 75 63
ou par mail à espacebeausoleil@pontpean.fr

OUVERTURE DE SAISON

**Jeudi 20 septembre 2018 - 20h - À L'ESPACE BEAUSOLEIL
MINISTÈRE MAGOUILLE - Promenons-nous dans les boas**

Venez en famille ou entre amis découvrir tous les spectacles de la troisième saison « Coup double » et une des dernières représentations du spectacle Promenons-nous dans les boas.

C'est à la suite d'une coupure de courant, lors d'un concert, que le Ministère Magouille décide de troquer ses amplis et autres distorsions rock'n'rollesques pour proposer un nouveau tour de chant plus dépouillé dans une ambiance cabaret.

Tranquillement attablés, laissez-vous embarquer dans un univers loufoque et déjanté où la grâce côtoie l'absurde sans aucune limite.

Au début, tout se passe bien, puis très vite, les choses se compliquent, le fil se perd, on se laisse entraîner dans un univers cocasse et inénarrable dont seul le Ministère Magouille a le secret. Chansons, capsules théâtrales, tours de magie... ou pas. Tout y passe, de manière plus ou moins crédible, afin de faire que ce moment partagé soit une parenthèse inoubliable dans ce monde cruel...

Un vaste programme qui n'a d'autre ambition que de laisser un sourire béat sur vos lèvres durant le reste de votre existence, ou presque.

■ Durée : 1h20 - Tout public à partir de 10 ans - Gratuit sur réservation





Le Grand Soufflet s'invite à l'espace Beausoleil et au Pôle Sud



**Ciné courts-métrages
Festival Le Grand Soufflet
Mercredi 10 octobre 2018
14h30 - À L'ESPACE BEAUSOLEIL**

À l'occasion du festival Le Grand Soufflet, la médiathèque de Pont-Péan et l'eB vous proposent une sélection de 5 courts-métrages sur fond d'accordéon. Cette sélection est à voir en famille, à partir de 4 ans.

■ **Gratuit _ Durée : 30 mn**

MUSIQUE DU MONDE

**Jeudi 11 octobre 2018 - 21h - AU PÔLE SUD
Narma & the walili beat brother's**

Originaires d'Ille-et-Vilaine, les Walili Beat Brother's rassemblent sept musiciens qui ont su mêler leurs diverses influences musicales pour créer un style « World Fusion » qui leur est propre. Cumbia, hip-hop, swing, ou funk sont mixés à la sauce rock'n roll, le tout est porté par « Narma » (« mélodie » en arabe). « Mesdames et Messieurs, veuillez-vous rapprocher de la bordure du quai s'il vous plaît ! Le grand voyage « Narma » va pouvoir commencer... préparez-vous à danser ! »

■ **Durée 1h35 - Tout public - Tarifs : Plein 15 € - Réduits / Groupes 10 € - Adhérents / Pro / - de 12 ans 5 € - Scolaire - Carte Sortir 5 €**



© Bruno Bamde

MUSIQUE DU MONDE

**Samedi 13 octobre 2018 - 20h - À L'ESPACE BEAUSOLEIL
BITORI - Legend of funaná - 1ère partie : La Tipica**

Pourquoi ne pas fêter la fin de cette édition du Grand Soufflet sur des musiques traditionnelles du Cap-Vert et de la République Dominicaine ?

Légend of Funaná _ Bitori : Au début des années 50, Victor Tavares alias « Bitori » s'exile sur l'île de Sao Tomé pour réaliser son rêve et s'acheter un accordéon diatonique. Trois ans plus tard le rêve devenu réalité, il revient au Cap Vert et commence à développer son propre style de Funaná.

Sur scène, le dernier grand maître du funaná est debout, à la fois fier et modeste, à la fois calme et rempli d'une puissante sérénité qui explose à l'âme des spectateurs à travers son tout petit accordéon, la gaita, un des deux éléments essentiels du funaná avec le ferrinho, cette barre de métal frottée par un simple couteau de cuisine.

La Tipica vous emmène au cœur des musiques et danses populaires de la Rép. Dominicaine. Une immersion dans les Caraïbes rythmée par la batchata, le pambiche et le fameux merengue.

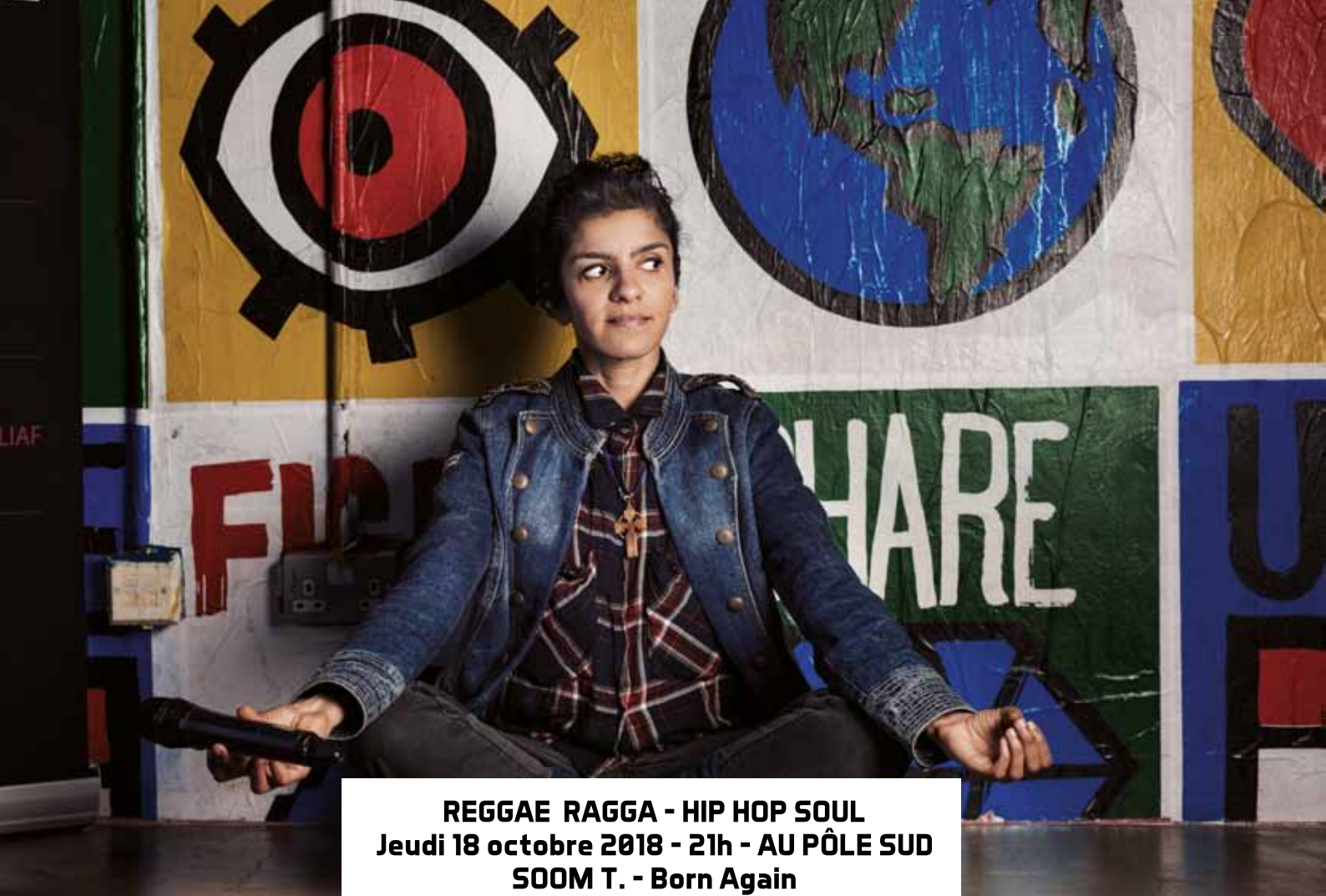


© Joao Barbosa

DJ Kosmo Pilot entrecoupera toute cette soirée avec ses mixes éclectiques.

■ **Durée 1h35 - Tout public - Tarifs : Plein 15 € - Réduits / Groupes 10 € - Adhérents / Pro / - de 12 ans 5 € - Scolaire - Carte Sortir 5 €**

**SOIRÉE DE CLÔTURE
DU FESTIVAL
GRAND SOUFFLET**



REGGAE RAGGA - HIP HOP SOUL
Jeudi 18 octobre 2018 - 21h - AU PÔLE SUD
SOOM T. - Born Again

Originaire de Glasgow, Soom T parcourt le monde depuis plus de 20 ans avec son attitude excentrique et des influences musicales sans cesse renouvelées. Déjà reconnue grâce à son flow exceptionnel et ses paroles engagées, Soom T prouve encore une fois qu'elle est à l'aise dans de multiples styles musicaux. À la frontière du reggae, de la soul, du hip-hop et des sonorités traditionnelles hindoues, son nouvel album Born Again nous promène d'un état à l'autre, mêlant

vitalité, mélancolie et mysticisme. Le point commun à tout ça ? Une énergie débordante, qui donne sa pleine mesure sur scène. Qu'elle parle, qu'elle rappe ou qu'elle chante, Soom T dégage ses mots avec dextérité et en impose par sa personnalité atypique.

■ **Co-organisation Pôle Sud et eB - Durée : 1h20 - Tarifs : Plein 20 € - Réduits / Groupes 15 € - Adhérents / Pro / - de 12 ans 10 € - Scolaire - Carte Sortir 5 €**

CRÉATION

EXPOSITION PERFORMANCE
Du mardi 23 au jeudi 25 octobre 2018
À L'ESPACE BEAUSOLEIL
compagnie BOB THÉÂTRE - LA BOBINE - Seule

MAR
MAILLE
RENÈS
 ILLE ET VILAINE
 WWW.ILLICOUEUNEPUBLIC.FR

© La Bobine

Plusieurs chemins pour découvrir « Seule »... Des visites libres, des séances de 50 minutes et des visites immersives ponctuées de performances le soir entre 18h et 20h. Christelle Hunot, plasticienne du textile et metteur en scène propose dans ce nouveau projet, un temps d'immersion au cœur d'un sujet contemporain : la maltraitance des enfants. Dessins, sculptures, reliques, costumes, broderies sont posés dans cet espace intime et public. Les mannequins et les costumes sont portés par des structures métalliques autour desquelles les visiteurs peuvent passer.

Leur mise en espace marque la différence entre la mémoire, la présence de la maltraitance et le chemin de résilience à travers les performances de l'interprète. Un ensemble de quarante personnes traverse cette exposition performative, envisagée comme une expérience d'intimité.

■ **En partenariat avec la MJC Pacé et l'espace Beausoleil de Pont-Péan - Durée : 50 mn - Tout public - à 11h et 15h - Visite immersive de 18h à 20h - Tarifs : Plein 8 € - Réduits / Groupes 6 € - Adhérents / Pro / - de 12 ans 4 € - Scolaire - Carte Sortir 5 €**

BAL FOLK BELGIQUE POITOU

Samedi 3 novembre 2018 - 20h30 - À L'ESPACE BEAUSOLEIL

NARAGONIA + ciac boum

Pour cette première édition, «Graines de Folk» et l'eB vous proposent deux groupes incontournables des bals folk : Ciac Boum «Le bal médine Poitou» : Ce chaleureux trio vous plongera dans la convivialité et l'énergie des musiques et danses du Poitou, où chacun, connaisseur ou novice pourra entrer dans la ronde. Laissez-vous guider par la musique et l'ambiance festive du trio, où respire la gaîté, l'énergie et la fête!



Naragonia : Les scottishs, valse et mazurkas composées par le duo belge regorgent de mélodies dotées d'une grande sensibilité et de beaucoup de subtilité, elles vous feront vivre un moment de musique et de danse, intense et rempli de douceur. Leurs musiques sont tout autant à découvrir et à apprécier en dansant sur les parquets qu'en les écoutant en concert ! Depuis sa création, en 2003, lors du festival Andanças au Portugal, Naragonia n'a cessé de jouer avec toujours un grand succès auprès du public à travers l'Europe.

■ Co-organisation Graine de folk et eB - Tout public
Tarifs : Plein 20 € - Réduits / Groupes 15 € - Adhérents / Pro / - de 12 ans 10 € - Scolaire - Carte Sortir 5 €

Stage danse folk du Poitou

de 14h30 à 17h30

Si vous souhaitez vous initier au répertoire des danses poitevines et découvrir leur histoire, vous en aurez la possibilité en participant l'après-midi à un stage animé par Christian Pacher qui vous proposera des danses chantées en ronde (ronds, demi-ronds, bals limousines, polaises, Maraichines...) et en ligne (Avant-Deux, Pas d'été...).

■ Tarifs : 20€ _ Durée : 2h _ Co-organisation : Graine de Folk
Renseignement inscription au stage auprès de l'association Graines de Folk : grainesdefolk@gmail.com / 06 11 48 99 56

INDE BRETAGNE

Vendredi 16 novembre 2018 - 21h - À L'ESPACE BEAUSOLEIL

OLLI ET L'ORCHESTRE DE BOLLYWOOD - Version club

Réalisant un alliage sonore inédit malgré une marge de manœuvre peu évidente, le groupe nous offre une réinterprétation toute particulière de cette musique, mariant tablas, dhols, sitar, et autre sarangi de la musique traditionnelle indienne aux programmations électroniques. Olli & the Bollywood Orchestra revient en 2018 avec une nouvelle version scénique plus « club » et dansante. L'occasion de (re)-découvrir les meilleurs titres du groupe remixés pour les dance-floors ! Sur scène, Olli est entouré de six artistes indiens et français : l'excellente chanteuse hindo-américaine Kavita Baliga de Chennai, le sitariste prodige Asad Khan (musicien attitré d'A.R Rahman - le célèbre compositeur de la musique de «Slumdog Millionnaire»

- Herbie Hancock, Jamiroquai...) le percussionniste de Bombay Ashok Shinde, le performeur multi-médias franco-anglais Jesse Lucas (Machines / VJ) ainsi que le multi-instrumentiste Erwan Ragueneaux aux claviers. Derrière eux : un grand écran où ils servent l'Inde sur un plateau à qui veut la goûter, mais aussi la danser ! Durant le concert le VJ Jesse Lucas délivre un véritable « live » vidéo au rythme de la musique, pour une plongée dansante et « punchy » au cœur de l'Inde.

■ Co-organisation Label Caravan et eB - Durée : 1h30 - Tout public - Tarifs : Plein 20 € - Réduits / Groupes 15 € - Adhérents / Pro / - de 12 ans 10 € - Scolaire - Carte Sortir 5 €



LES PETITS LECTEURS

lectures animées destinée aux enfants

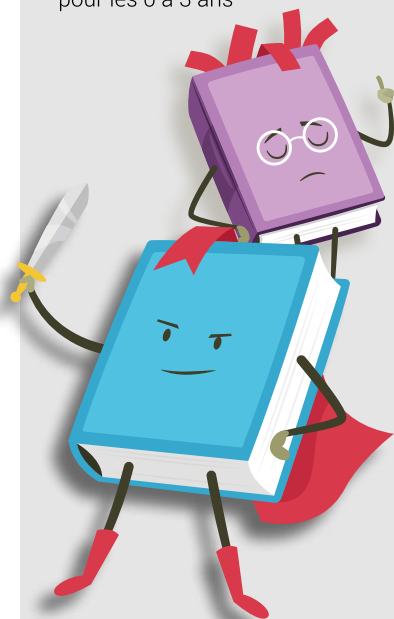
à 10h30 à la médiathèque

SAMEDI 15 SEPTEMBRE
pour les 3 à 6 ans

SAMEDI 13 OCTOBRE
pour les 0 à 3 ans

SAMEDI 17 NOVEMBRE
pour les 3 à 6 ans

SAMEDI 15 DÉCEMBRE
pour les 0 à 3 ans



■ Réservation conseillée,
nombre de places limité.
Information et réservation
au 02.99.52.80.53
ou mediatheque@pontpean.fr
ou sur place aux horaires d'ouverture
<http://www.mediathequepontpean.fr>

La sélection de la médiathèque spéciale BD

*La bande dessinée est une lecture à part entière :
des mots et des dessins qui se complètent pour raconter
une histoire. Nous vous proposons de découvrir au travers
de personnages atypiques des histoires riches.*



L'écorce des choses, Cécile Bidault

Dans un monde qu'elle perçoit comme un gigantesque aquarium, une petite fille va trouver refuge au pied d'un arbre, lieu de ses rêveries et de ses parties de jeux, mais aussi de sa rencontre avec un petit garçon mystérieux.

Une bande dessinée peut être muette comme cette petite fille qui va vous emmener dans son univers. Le dessin et l'histoire rendent parfaitement compte des difficultés de tous face à ce silence. Mais vous verrez aussi la force de cette enfant.



Angel wings, Burma banshees - 1944.

Angela Mc Cloud est une « WASP », une femme du « Woman Airforce Service Pilot ». Sa mission, amener son « C-47 Dakota » au-dessus du « Hump », le massif himalayen, pour ravitailler les bases chinoises, dernier verrou pouvant faire basculer la guerre... Entre deux attaques de l'aviation ennemie, « Angel » devra faire ses preuves pour se faire admettre et gagner le respect des « Burma Banshees ».



Jamais, Duhamel- Troumesnil, Côte d'Albâtre, Normandie.

La falaise recule inexorablement de plus d'un mètre chaque année, emportant avec elle les habitations côtières. Le maire du village parvient pourtant à en protéger les habitants les plus menacés. Tous sauf une. Madeleine, 95 ans, refuse de voir le danger. Et pour cause, Madeleine est aveugle de naissance.

Madeleine est bougonne, Madeleine est têtue. Mais vous allez l'aimer, la comprendre et sans doute approuver son choix, avec une sensation de pincement au cœur...



Seule, Denis Lapière, Richard Efa

En pleine guerre civile espagnole, Lola va devoir apprendre à se débrouiller seule lorsqu'elle voudra rejoindre ses parents.

Comment ne pas s'identifier à Lola ? Laissez-vous emporter par ce roman graphique au récit subtil et émouvant sans être mièvre. Vous découvrirez à travers les yeux d'une enfant la guerre et ce qui l'accompagne.



Je vais rester, Lewis Trondheim, Hubert Chevillard

C'est l'été, Fabienne et Roland arrivent à Palavas pour une semaine de vacances. Un accident tragique survient alors qu'ils n'ont pas encore déposé leurs bagages à l'appartement... et elle se retrouve seule. Contre toute attente, elle décide de rester sur place et faire ce qui était prévu. Son hébétude et son déni laisseront-ils de la place à l'imprévu ?

Ne vous fiez pas à la couverture, vous n'allez pas lire une histoire estivale et légère. Douceur et mélancolie vous accompagneront durant cette lecture.



Médiathèque - 18 route de Nantes
Responsable : Véronique Laroche
mediatheque@pontpean.fr
02 99 52 80 53

Mardi : 16 h 30 - 18 h 30
Mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 18 h 30
Jeudi : 16 h 30 - 18 h 30
Samedi : 10 h - 12 h 30

Local jeunes à partir de 12 ans

Au local, tu y viens quand tu veux, le temps que tu veux, tu y trouves un billard, baby-foot, des jeux de sociétés, jeux en réseau, une salle de bricolage, des espaces canapés, une cuisine...

Au local, tu peux t'informer, discuter avec les animateurs sur ton orientation scolaire et professionnelle, des envies de voyages, recherches de job d'été, mais aussi des questionnements autour des relations amoureuses, de la contraception...

Au local tu peux aussi t'engager dans des activités autour de la musique en participant en tant que bénévole à des soirées de l'Espace Beausoleil et bénéficier d'activité gratuite en participant à

des ateliers citoyens (chantiers réalisés sur la commune). Tu as la possibilité de rencontrer les élus de Pont-Péan et discuter de sujets du quotidien en participant aux commissions jeunesse, qui ont lieu avant chaque vacances scolaires (4 fois dans l'année). Le local te permet aussi de participer à des activités de découvertes tels que l'impression 3D, la course de caisses à savon, la construction de salons en palette...

■ Ouvert tous les mercredi et samedis de 14h à 19h et les vendredis de 17h à 19h.

L'inscription se fait auprès des animateurs jeunesse, l'adhésion est de 2€ / an.



Atelier graph dans le cadre des activités 10-14 ans, en juillet

Le Local en Autonomie Petit bilan

Le local est ouvert en autonomie depuis le mois de mars. Deux groupes de jeunes adultes en ont bénéficié, avec un retour sur expérience très positif. Pour rappel c'est un espace réservé aux jeunes majeurs. Il a pour vocation d'être mis à disposition dans un cadre précis.

Les ouvertures se font le vendredi de 19h à 00h, le samedi de 19h à 01h00 et le dimanche de 14h à 18h sur demande des jeunes. L'inscription est obligatoire, elle se fait au local jeunes.

Le club 10/14 ans

Ouvert chaque mercredi de 14h30 à 16h
Début des activités mercredi 12 septembre

Le programme est défini par le groupe de jeunes (jeux sportifs, jeux de sociétés, cuisine, construction de cabanes, coutures, graff, sortie piscine...). L'inscription se fait auprès des animateurs jeunesse. L'adhésion est de 2€ / an.



AU LOCAL JEUNES : billard, un baby-foot, des jeux de société (Zombicide, Catane, le Mito...), un espace informatique pour le jeu en réseau et un espace extérieur avec transats. L'encadrement est assuré par deux animateurs diplômés.

**Inscriptions et informations
aux horaires d'ouverture :**

LOCAL JEUNES

Espace Beausoleil

Allée de la mine

06 74 83 34 95

localjeunes@pontpean.fr

Alerte aux incivilités !

Dégradations de mobiliers urbains et d'infrastructures, intrusions dans des bâtiments communaux, déchets sauvages, excréments canins, nuisances sonores, brûlages de déchets, stationnements interdits..., la liste des incivilités constatées sur notre territoire est longue. La municipalité qui travaille au quotidien pour faire de Pont-Péan une commune agréable à vivre, tient à témoigner son agacement devant la redondance des faits et à faire remarquer qu'ils représentent un coût financier. Elle demande à chacun de se mobiliser pour préserver notre belle commune.

Des dégradations au groupe scolaire

Depuis quelques mois, des dégradations et des intrusions sont constatées sur et autour des bâtiments du groupe scolaire : les portes du restaurant scolaire ont été fracturées à deux reprises, le sol de la structure de jeux de l'école maternelle a été détérioré, la rendant inutilisable pour les enfants à la rentrée scolaire..., des détritus sont également régulièrement retrouvés devant le restaurant scolaire et aux abords du site.

À chaque dégradation, la mairie porte plainte auprès de la gendarmerie de Bruz.

Par ailleurs, des excréments de chien sont retrouvés autour des lieux de passage des enfants aux abords du groupe scolaire. Merci de tenir vos chiens en laisse et d'utiliser les sacs prévus pour récupérer les excréments de vos animaux.

Ces incivilités doivent cesser et chacun se doit de respecter les bâtiments communaux et espaces publics !



Des stationnements sur trottoirs

Il a été constaté des stationnements de voitures sur les trottoirs. Cette pratique n'est pas acceptable, car elle dégrade les espaces paysagers et empêche une bonne circulation des piétons. Elle peut être un facteur de risque d'accident de la route. N'oublions pas que

les personnes à mobilité réduite, face à de telles pratiques, sont pénalisées dans leurs déplacements.

Alors ne soyons pas avares de quelques pas supplémentaires et respectons nos concitoyens !

Des haies débordantes

La mairie reçoit régulièrement des plaintes d'usagers concernant l'impossibilité d'utiliser un bout de chemin ou de trottoir à cause d'une haie qui déborde. Les personnes à mobilité réduite sont davantage touchées par ce désagrément. En fauteuil roulant ou lorsqu'on promène un bébé en poussette, l'accès à tous les services n'est pas forcément aisé. Cette négligence peut aussi causer des accidents.

Alors, entretenez la taille de vos haies pour ne pas gêner l'accès aux chemins.



Respectons la tranquillité de nos voisins

Les travaux d'extérieur avec l'utilisation d'appareils sonores, tondeuses, nettoyeurs haute pression..., les aboiements intenses, les soirées trop bruyantes sont autant de manifestations de nuisances sonores déplorées par des habitants. Afin de respecter la tranquillité de chacun, faites preuve de courtoisie et respectez la législation.

Il est interdit pour les particuliers de faire du bruit :

- Les dimanches et jours fériés
- Du lundi au samedi de 12h à 14h et de 19h à 8h.



**Animation
au marché
le dimanche 30
septembre**

Le marché fait sa rentrée !

Après cette trêve estivale, c'est dans une ambiance chaleureuse sur la place du centre commercial Les Genêts que chaque dimanche matin vos commerçants vous attendent pour vous servir des produits de qualité. Le groupe d'animation vous prépare des surprises et vous promet une joyeuse matinée le dimanche 30 septembre.



Destruction des nids de frelons asiatiques Une nouvelle procédure

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, appelez la mairie au 02 99 52 41 70. L'agent d'accueil transmettra votre adresse au service technique qui s'assurera directement sur place qu'il s'agit bien de frelons asiatiques.

Si le constat s'avère positif, l'agent des services techniques prendra contact avec la société de désinsectisation Hynera environnement, retenue par Rennes métropole dans le cadre de la mutualisation des marchés, pour convenir d'un rendez-vous d'intervention, sous 24h maximum.

Une fois l'intervention effectuée, l'entreprise envoie un compte-rendu d'intervention à la mairie ainsi que la facture.



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)

Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

■ Attention s'il ne s'agit pas de frelons asiatiques l'intervention est à la charge du particulier.

Compostage et Broyage Des formations aux bonnes pratiques :

- Les habitants compostent

découvrir ou améliorer les techniques de compostage pour vos restes de cuisine et de jardin.
(durée : 1h30)

- Mon jardin zéro déchet

Apprendre à gérer les végétaux de mon jardin en découvrant ou améliorant les techniques pour recycler les tontes et tailles grâce au paillage, au broyage et au mulching.
(durée : 2h30)

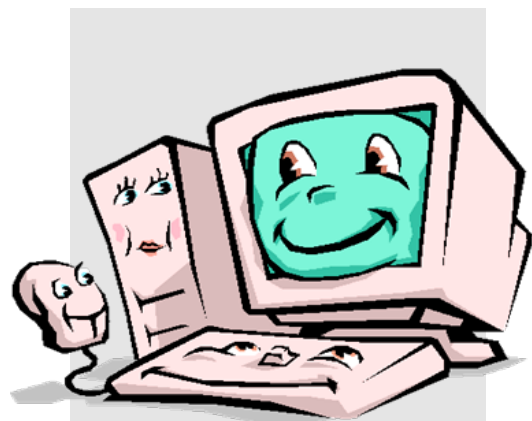
■ Formations gratuites - Inscription obligatoire au 0 800 01 14 31 (service et appel gratuits) en salle et sur terrain - prévoir une tenue de jardinage.

Pour une formation de groupe personnalisée, contactez Rennes métropole.

Pour composter en collectif contactez Vert le Jardin au 02 99 30 41 42 ou 35@vertlejardin.fr.



METROPOLE
rennes



le CCAS propose des Ateliers informatiques gratuits et ouverts à tous

Avec l'aide d'un animateur, le Centre Communal d'Action Sociale vous propose un parcours d'initiation à l'outil informatique en toute simplicité et convivialité. Un seul objectif : permettre à chacun d'avoir une autonomie minimum pour pouvoir utiliser un ordinateur au quotidien.

Cette année 2 niveaux seront proposés aux horaires suivants :

- Niveau 1,
le jeudi de 14h30 à 16h30 ;

- Niveau 2,
le jeudi de 17h30 à 19h30.

Venez rencontrer le CCAS pour lui exprimer vos attentes et lui poser toutes vos questions, le samedi 8 septembre 2018 au forum des associations.

■ **Inscription dès maintenant à l'accueil de la mairie**



CCAS Pont-Péan
Mairie de Pont-Péan
2, av. du Chemin Vert
35 131 Pont-Péan
02 99 52 41 70
mairie@pontpean.fr

Bilan 2017 du Dispositif Sortir !

La carte Sortir ! nominative et gratuite permet de pratiquer des activités régulières ou ponctuelles (cinéma, piscine, expositions...) en bénéficiant de tarifs préférentiels.

Le dispositif est financé grâce à un fonds alimenté par les communes adhérentes, à hauteur de 80%, et par Rennes Métropole, à hauteur de 20%. Tous les domaines sont concernés, loisirs (cinéma, musées...) activités sportives et culturelles, projets collectifs (tournois de sports), sorties de groupe.

31 communes de Rennes Métropole adhèrent au dispositif dont Pont-Péan.

Le dispositif « Sortir ! » et la carte « Sortir ! » existent depuis 2010 et sont mis en place sur la commune depuis le 1^{er} septembre 2013, avec la participation des associations communales.

Comment ça marche ?

Comment s'inscrire ?

Pour bénéficier du dispositif Sortir ! vos revenus et votre situation familiale sont pris en compte. Chaque situation est examinée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Pont-Péan.

Où faire sa demande ?

À la mairie de Pont-Péan, 2 avenue du Chemin vert - Tél. : 02 99 52 41 70, aux heures de permanences : Mardi : 13h30-17h - Jeudi : 13h30-17h.

Comment constituer mon dossier ?

Vous devez fournir les pièces justificatives suivantes :

- Une pièce d'identité, le livret de famille + une photo d'identité pour chaque membre de la famille ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- La dernière notification CAF ;
- Les ressources des 3 derniers mois (bulletins de salaires, prestations Pôle emploi et autres prestations...) ;
- Dernier avis d'imposition.

Qui peut bénéficier du dispositif ?

Pour pouvoir bénéficier du dispositif Sortir ! Il faut habiter Pont-Péan, être en mesure de fournir les pièces justificatives et ne pas dépasser le plafond des ressources. Le barème en vigueur est consultable à l'adresse : <http://www.sortir-rennesmetropole.fr/>.

Si je bénéficie du dispositif Sortir !, comment obtenir un tarif préférentiel pour les activités régulières de loisir ?

Si la structure n'a pas opté pour la dématérialisation de la fiche aide financière, l'utilisateur pourra revenir vers le CCAS avec la partie A de l'attestation complétée à la main par la structure. Le CCAS complètera sa partie et l'utilisateur remettra ensuite cette attestation à la structure d'accueil pour valider l'inscription à l'activité souhaitée. Selon la composition du ménage et des ressources mensuelles, la prise en charge Sortir ! varie de 50% à 70% du coût de l'activité pratiquée.

À Pont-Péan en 2017, quelques chiffres :

141 inscrits

134 utilisateurs

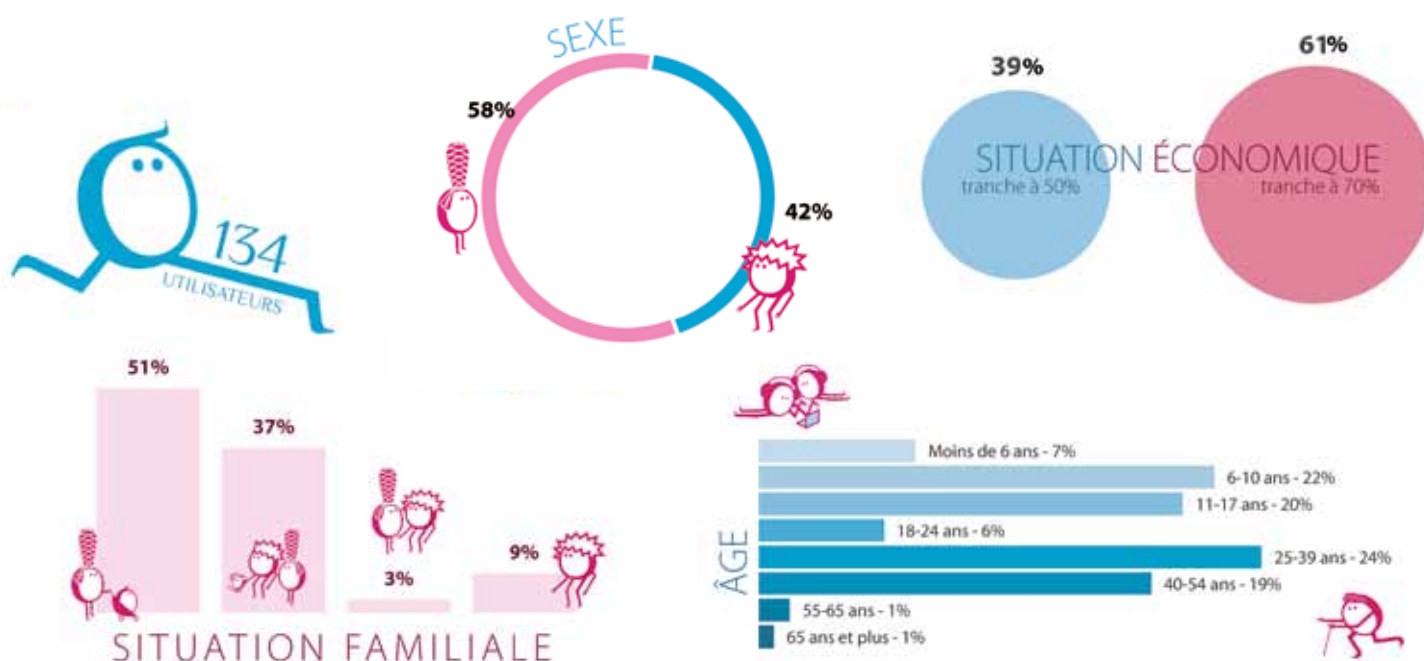
54 activités régulières

561 activités ponctuelles

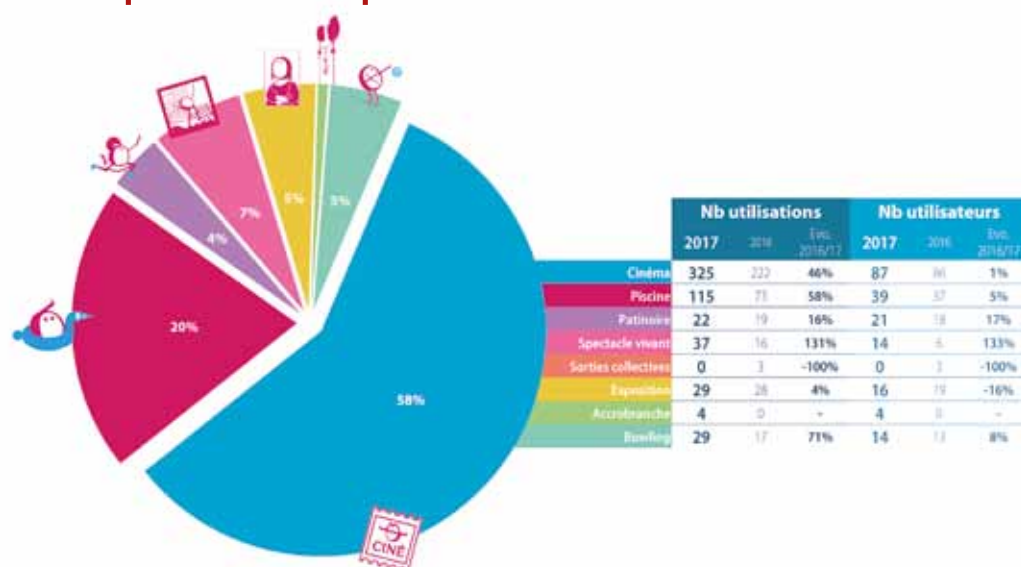
39% des utilisateurs bénéficient de la tranche de 50% de réduction

61% des utilisateurs bénéficient de la tranche de 70% de réduction

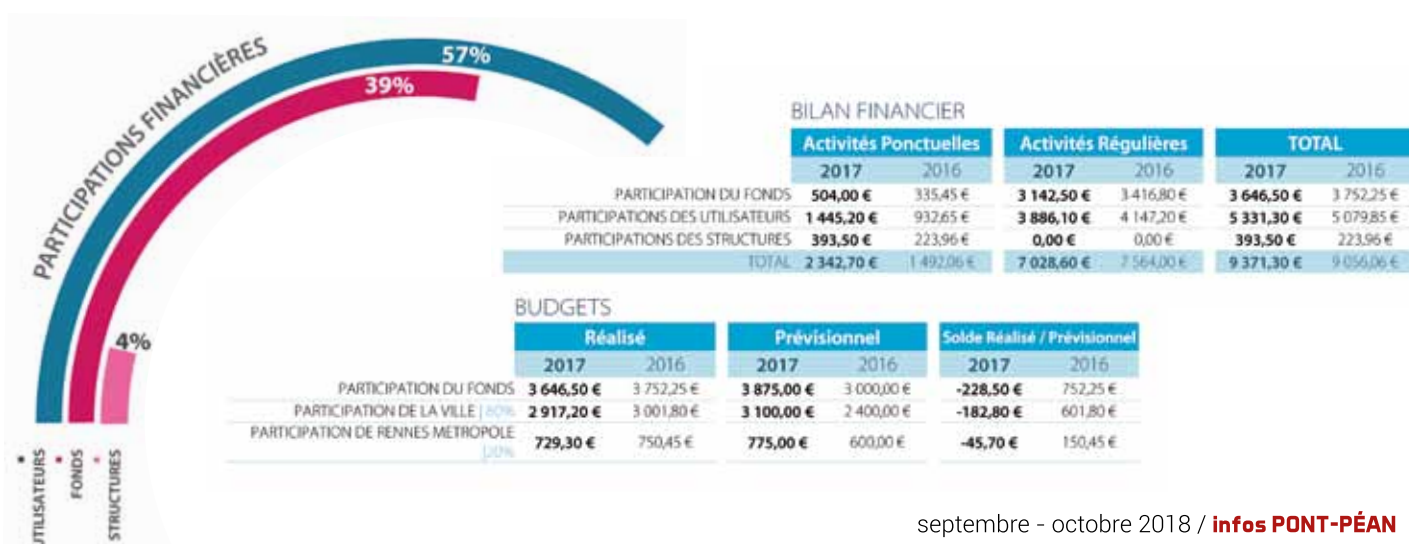
Profil des utilisateurs pontpéannais 2017



Activités ponctuelles fréquentes



Participations financières



Les Arts Maniaques Soirée caritative et festive... le 22 septembre

Forts du succès rencontré l'an dernier la troupe des Arts Maniaques de Pont-Péan et sa section TACLE (Théâtre Amateur contre l'Exclusion) vous proposent un dîner spectacle, **le samedi 22 septembre à l'Espace Beausoleil.**

Au programme :

- 19h00, apéritif (le 1^{er} vous est offert par les Arts Maniaques)
- 19h30, théâtre avec la Compagnie Loup' Trans et son spectacle CABARET MOLIERE.
- 21h15, repas servi à table, animé par les Arts maniaques, puis scène ouverte à tous les volontaires (Karaoké, poésie, musique, humour), jusqu'à 1 heure du matin.

■ Renseignements et réservations au 06 44 81 75 96
ou 06 86 17 46 47 ou par email arts.maniaques@laposte.net
www.lesartsmaniaques.fr
Tarifs repas et spectacles : 18 € et 12€ pour - de 12 ans.
Attention nombre de places limité à 130 pour le repas.



Connaissez-vous l'association Déclik'éthique ?

Déclik'éthique est une association forte de 85 membres, présente depuis 12 ans sur les communes de Rennes Sud, qui fédère plusieurs ateliers ou activités :

- _ Un groupement d'achats « Bobios » ;
- _ Un atelier vélo participatif « La pompe à vélo » ;
- _ Un prêt de broyeur ;
- _ Un festival annuel de films positifs « ciné'thique » présenté à l'espace Beausoleil de Pont-Péan ;
- _ Un système simple de prêts d'ouvrages, revues, DVD ;

- _ Un réseau d'échanges de services, conseils, matériels «Le sel'thique» ;
- _ Des ateliers cuisine au sein de «La bonne assiette».

En bref, c'est un ensemble de consomm' acteurs et actrices désireux d'avancer dans la réflexion et l'action pour favoriser un monde plus juste, respectueux de l'humain et de son cadre de vie.

En choisissant d'agir et échanger avec des réseaux de proximité, ils contribuent à améliorer le quotidien, ils donnent à réfléchir, créent des liens et se motivent dans un sens commun.

Un simple déclik parfois, permet de changer la donne !



Vous souhaitez participer à l'action de Déclik'éthique ? Vous pouvez :

- leur faire parvenir de l'info, leur faire part de vos trucs et astuces,
- proposer une réunion à thème,
- être actif dans un des ateliers cités ci-dessus,
- adhérer à l'association pour la soutenir et recevoir l'info,
- être membre actif,
- faire un don.

■ Pour tout contact : declic-ethique@laposte.net
Site Internet: <http://declic-ethique.overblog.com>
Siège de l'association : 2 rue Serge Gainsbourg -
35230 Noyal-Châtillon/Seiche.

Théâtre - Le Roi Grenouille

Nouvelle saison - 1^{ère} représentation

Une nouvelle saison se profile avec un changement important, puisque les ateliers seront orchestrés par le ou la nouvelle animateur(trice), en cours de recrutement à cette heure. L'occasion de pouvoir donner un nouvel élan à tous les groupes. Ainsi, à l'issue du forum des associations et des inscriptions, le temps sera à la prise de repères pour chacune et chacun. Rapidement le travail de chacun des groupes (des plus jeunes aux adultes) débutera pour les représentations du printemps 2019.

Comme l'an dernier la troupe adulte se produira à Saint-Erblon **avec la comédie de Virginie Van Acker « Mais qu'est ce qu'elle fout ? », le samedi 13 octobre à 20h30 et dimanche 14 octobre à 15h00, à l'espace Duguesclin de St-Erblon.**

Résumé :

Quand Cécile apprend que sa mère est sur le point de partir, elle prévient tout naturellement sa sœur avec qui elle entretient des relations épisodiques et conflictuelles. Nadine et son mari Jacques débarquent plus rapidement qu'espéré, ce qui va provoquer une cohabitation fortuite entre eux. Pierre (le copain de Cécile) et leur

amie Elodie vont participer, malgré eux à la tourmente familiale, provoquée par l'attente et le déliement des langues. Comme le dit l'adage « On ne choisit pas sa famille... »

De l'humour au premier et second degré à ne manquer sous aucun prétexte.

■ Tarifs plein 7€, Tarif réduit 5€ de 12 à 17 ans et gratuit _ 12 ans.
Réservation au 02 99 52 40 46 ou par mail : leroiengrenouille-pontpean@sfr.fr
Site Internet <https://theatreleroiengrenouille.wordpress.com>



L'association Pontpéannaise de Badminton

prépare la nouvelle saison

La saison sportive 2017/2018 vient à peine de s'achever que le bureau travaille activement pour la nouvelle saison.

Lors de la saison précédente, APB a participé à des rencontres avec des clubs des communes environnantes. Au total, une douzaine de rencontres ont eu lieu, dans une ambiance conviviale, se terminant par une petite collation. À ces rencontres, organisées par le club de Vern-sur-Seiche, APB a pu jouer, en match aller/retour, avec les clubs d'Orgères et du Cercle Paul Bert, grâce à des adhérents de l'association. Nul doute que ces rencontres perdureront, car les adhérents se sont mobilisés pour participer à chacune d'entre elles.

Pour la nouvelle saison sportive, APB fera peau neuve.

Après de nombreux essais de dessin, le choix du nouveau maillot de l'association est arrêté, ainsi que pour celui du nouveau logo. Ces maillots seront disponibles fin septembre à la vente. En parallèle, le bureau a mené une réflexion sur la refonte du site internet de l'association, l'ancien site étant vieillissant et de plus en plus complexe à gérer. L'association a fait appel à la société Pandao pour effectuer ce travail et ainsi obtenir un nouvel outil plus agréable et plus ergonomique, notamment pour les inscriptions sur les différents

créneaux de jeu. Sa mise en ligne est prévue courant septembre à l'adresse : <http://apb35.fr>

Les différents créneaux de jeu :

- Lundi 18h30-22h30
- Mardi : 21h-23h
- Jeudi : 20h30-22h30
- Samedi : 10h30-12h (pour les enfants) et 12h-13h15

Tous les niveaux sont acceptés ! APB vous attend nombreuses et nombreux lors du forum des associations. Vous avez également la possibilité de venir essayer le badminton, lors des créneaux d'ouverture, pour 2 séances maximum.

Le bureau APB (Jean-Yves, Alain, Julien, Ronan, Romain, Olivier) vous souhaite une bonne rentrée sportive à toutes et tous !

■ Activité à partir de 10 ans - contact : 06 89 58 46 83 - apb35@free.fr



Les Barbouilles

Un atelier d'improvisation théâtrale pour les enfants

Alexandre Morel et Théophile Condé proposent un atelier d'improvisation théâtrale à destination des enfants entre 8 et 11 ans.

Passionnés par le théâtre d'improvisation qui fut le lieu de leur rencontre, et tous deux membres de troupes d'improvisation sur la région rennaise depuis de nombreuses années, ce sont aussi des pères de famille, qui savent combien les enfants aiment cette activité qui leur permet de laisser libre cours à leur imagination. Ils constatent d'ailleurs une demande pour cette pratique, mais pas d'atelier dans le secteur pour y répondre. C'est donc tout naturellement qu'ils ont décidé de créer une nouvelle association nommée « Les Barbouilles ».

L'atelier permet de découvrir l'improvisation théâtrale de façon ludique et de développer la créativité et la spontanéité.

■ **Infos pratiques :**

Tous les samedis matin de 10h25 à 11h30 au Local Jeunes

Président Alexandre Morel - Trésorier : Théophile Condé

Coordonnés : 07 82 44 53 52 _ lesbarbouilles.impro@gmail.com



Galène

Journées européennes du patrimoine

La commune de Pont-Péan participe comme chaque année à cette grande manifestation pour la valorisation de son site de l'ancienne mine.

**Visite guidée par l'association Galène
samedi 15 et dimanche 16 septembre**

14h30 _ à partir de la chapelle, rue de la Mine

L'association de sauvegarde du patrimoine Galène vous embarque pour environ 2 heures dans le récit passionnant de l'histoire de la mine de plomb argentifère de Pont-Péan, avec décryptage des fresques de la chapelle, puis balade autour du bâtiment administratif.

■ Pour en savoir plus : <http://galene.fr>



Comité des fêtes

Auto sport - Auto cross

Les 29 et 30 septembre 2018 au Circuit du Tellé le comité des fêtes organise la 28^e édition de compétition de sport automobile à Pont-Péan. Autant dire que l'équipe logistique est rodée et attend le public pied au plancher.

Les manches comptent pour le classement au Trophée Auto Bretagne et au Trophée Kart Bretagne.

Près de 180 pilotes sont engagés dans plusieurs catégories : féminines, T2-T3-T4, P1-P2-P3, Kart open 600, Mono, Kart 2 chevaux, 602. L'ensemble est orchestré par l'Auto Sport Compétition 35 sous l'effigie de l'UFOLEP.

**Samedi 29 septembre
14h : chrono et 1^{ère} manche**

**Dimanche 30 septembre
9h : 2^{ème} manche
14h : 3^{ème} manche
17h : finales
19h30 : remise des coupes**



Apiculteur - Rencontre avec Philippe Charpentier.

Monsieur et Madame Charpentier sont les propriétaires de la ferme Bio Le Courtil Ollivier située route de la Petite Bétuaudais. L'exploitation agricole en production biologique a été créée en 2010. Ils ont plusieurs activités, la culture de céréales, le verger, le maraîchage et l'apiculture.

Ils possèdent 40 ruches, disséminées au Clos Renaud, à DGA-Mi, à la Pommeraie et à la ferme du Courtil Ollivier. Formé auprès du syndicat des apiculteurs en 2006, monsieur Charpentier est devenu lui-même formateur. C'est un passionné d'apiculture qui aime faire découvrir le monde fantastique des abeilles.

Comment l'abeille fabrique-t-elle du miel ?

L'abeille est dotée d'une trompe munie d'une langue coulissante qui lui permet de pomper très profondément au centre des fleurs. L'abeille butineuse aspire le nectar et le stocke provisoirement dans son jabot. De retour à la ruche, l'insecte le régurgite. Ce dernier se trouve vite réabsorbé par une autre abeille qui le régurgite à son tour, et c'est ainsi que le nectar se transforme progressivement en miel. Il est stocké dans des alvéoles de cire, pour servir de nourriture aux abeilles pendant la saison froide.

Quel type de miel récoltez-vous ?

Ici, le miel provient d'un mélange entre différentes espèces de fleurs, on l'appelle miel toutes fleurs. Le miel peut avoir des goûts différents. Cela dépend des espèces de fleurs butinées par les abeilles. Pour obtenir un miel spécifique, comme le miel de lavande par exemple, les ruches doivent être situées au milieu d'un champ de lavande.

Quelle quantité de miel récoltez-vous ?

La quantité de miel récoltée à partir d'une ruche est très variable, entre 0 et 50 kg. Cela dépend du nombre d'abeilles dans la ruche et de la quantité de nourriture à disposition des abeilles. Le miel est la nourriture des abeilles, donc il ne faut lui prendre que le surplus de réserve éventuel.

Comment récoltez-vous le miel ?

J'effectue 2 récoltes de miel par an, une en mai et une en août. La récolte consiste à récupérer les cadres dans les ruches, qu'il faut désoperculer, c'est-à-dire ôter la pellicule de cire qui ferme les alvéoles pour permettre au miel de s'écouler. Ensuite les cadres sont placés dans l'extracteur qui fait sortir le miel des alvéoles par centrifugation. Après quelques jours de repos, les impuretés restantes remontent à la surface. Je les retire et mets le miel en pot.



Philippe Charpentier contrôle la présence de la reine dans la ruche

En quoi consiste votre travail d'apiculteur ?

Les tâches de l'apiculteur ne se limitent pas à la récolte du miel. En effet, la surveillance et l'entretien des ruches doit être une préoccupation de tous les jours, ou presque. Si un rucher est mal entretenu ou que les abeilles s'y sentent mal, elles essaimeront pour chercher un endroit plus propice à leur confort. Les tâches de l'apiculteur sont variées et durent toute l'année. Il faut leur fournir des logements confortables, veiller à ce qu'elles aient suffisamment de nourriture et les protéger des maladies et des prédateurs, comme le frelon asiatique.

■ **Vente au particulier tous les jeudis après-midi de 17h à 19h de paniers bio à la carte, légumes, fruits, jus de pommes, farine de blé noir, miel**

Anne et Philippe Charpentier _ Le Courtil Ollivier, route de la Petite Bétuaudais _ 35131 PONT-PEAN _ 06 82 51 01 72

Pour recevoir régulièrement la liste des légumes proposés chaque semaine, il suffit d'envoyer un courriel à lecourtil.ollivier@orange.fr

Patricia Colferai a ouvert une pension Canine à Pont-Péan

Patricia Colferai est passionnée par les chiens

Patricia Colferai, de nationalité brésilienne, est arrivée en France il y a 5 ans, avec son mari. Après avoir appris le français et travaillé dans le domaine de la restauration, elle a décidé de vivre de sa passion pour les chiens, en créant sa propre pension canine. Elle a toujours eu des chiens, c'est une tradition familiale. Aujourd'hui elle en procède 6, 4 Bichons Havanais, un Colley et un Coton de Tuléar. Pour pouvoir accueillir des chiens, elle a obtenu un certificat de capacité : animaux domestiques (CCAD) pour chiens, auprès de l'organisme de formation Apivet à Bruz. Et en parallèle, elle pratique l'agility depuis 2 ans.

Comment fonctionne la pension canine Ker Fleury ?

Si vous êtes propriétaire d'un chien et que vous devez vous absenter de votre domicile quelques jours, Patricia Colferai peut accueillir votre chien : durant son séjour, il sera promené, brossé, nourri et câliné, de manière quotidienne. La pension canine accueille jusqu'à 9 chiens de petite et moyenne taille. La durée de la pension est variable de 1 jour à quelques semaines. Un mini parcours agility permet aux chiens de se divertir. Le coût journalier de la pension est de 11€ pour les chiens de petite et moyenne taille. Afin de respecter les habitudes alimentaires de l'animal, le maître devra fournir les repas de son chien.

Une balade éducative

Patricia propose aux propriétaires de chiens une balade éducative le premier dimanche de chaque mois, à 10h30 au domicile de Patricia Colferai. De manière bénévole, elle accueille les personnes et leur chien pour effectuer une balade au cours de laquelle elle promulgue ses conseils d'éducation canine de base.



■ **Pour plus d'informations : Patricia Colferai
3 rue du Canal 35131 PONT-PEAN _ 07 77 95 20 32
pensionelevagecaninkerfleury@gmail.com**

Projet

Réaménagement et extension de la piscine de la Conterrie

Le projet de réaménagement et d'extension de la piscine de la Conterrie s'inscrit comme une réponse aux besoins réels de la population du syndicat, doublant ainsi sa capacité.



Avec 50 écoles, six collèges et 286 517 entrées en 2017 (+ 2615 entrées par rapport à 2016), la piscine sature et ne peut en l'état accueillir le futur collège de Laillé. Pont-Péan représente 6 % de la population du syndicat intercommunal regroupant 12 communes (Bourgbarré, Bruz, Chartres-de-Bretagne, Chavagne, Corps-Nuds, Laillé, Noyal-Chatillon-sur-Seiche, Orgères, Pont-Péan, St-Armel, St-Erblon et Vern-sur-Seiche) soit une population de 70 844 habitants (source AUDIAR janv. 2018). Il y a eu 16 400 entrées de Pont-péannais à la piscine en 2017.

Une situation temporaire, puisque dès 2020 elle pourra recevoir 1118 nageurs en simultané. Pour ce faire, de nouveaux aménagements seront réalisés.

De 312m² actuellement, la piscine aura une offre de 624m² et 10 lignes d'eaux. Un bassin nordique de 25 m, soit cinq lignes d'eau sera construit à l'extérieur. À l'abri du vent et avec une température d'eau à 28 °, il sera accessible toute l'année.

L'ex cafétéria laissera place à un espace de bien-être avec sauna, hammam, parcours, bain bouillonnant et salle de massage, ainsi qu'à une salle de fitness et une salle de musculation cardio-training. Les vestiaires et sanitaires seront revus : création de vestiaires collectifs supplémentaires (passant de 4 à 8), création de sanitaires supplémentaires et scindés féminins / masculins, aménagement de cabines différenciées, installation d'un local premiers secours et d'une infirmerie avec accès direct sur le parking.

La piscine restera ouverte pendant les travaux qui devraient débiter à la fin de l'année. Le coût de l'opération s'élèvera à près de 2 millions d'euros H.T et sera financé par des subventions et un emprunt. Le département et Rennes Métropole, au titre du contrat de territoire alloueront une subvention de 50 % du montant du projet. La contribution des communes devrait rester stable. L'augmentation des recettes ainsi que les économies réalisées depuis 5 ans vont couvrir l'emprunt. La contribution communale 2017 de Pont-Péan est quasi stable à 30 240 €.



Ce que le projet va apporter :

- La possibilité de nager en extérieur toute l'année, dans la journée grâce à l'accès dédoublé et l'été avec une offre de services inégalée.
- La possibilité de se détendre dans la seule structure de cette taille au sud de Rennes.
- La possibilité de faire du sport et du fitness dans un environnement adapté (vestiaires, salle de cours collectifs...).

- La possibilité d'accueillir d'avantages de scolaires, notamment grâce à la création de vestiaires collectifs.
- Une amélioration de l'accueil du public avec des zones différenciées.
- Plus de confort pour le personnel, avec des postes de travail plus ergonomiques.

Hommage

Alfred DENIS nous a quittés

Le 26 juin dernier, Alfred Denis doyen de la commune, nous a quittés à l'aube de ses 98 ans.

Monsieur Denis est né à la ferme du Tellé que son père avait achetée vers 1890.

Il s'est marié en 1948 avec Simone Lane. Ils eurent ensemble 6 enfants. Puis, 11 petits-enfants et 15 arrière-petits-enfants sont venus agrandir la famille.

Il a exercé l'activité d'agriculteur jusqu'en 1985 à la ferme du Tellé, ainsi témoin d'une évolution importante dans ce métier.

En retraite, il aimait aller jouer aux palets tous les mardis après-midi au club des aînés, participer aux divers repas et festivités, s'occuper

de ses lapins et de ses poules. La marche était une activité qu'il pratiquait de manière quotidienne. Il y a encore quelques mois, il parcourait jusqu'à 2 à 3 km par jour.

Veuf depuis 2006, mais entouré de ses proches et grâce aux services de l'ADMR, monsieur Denis a pu vivre chez lui le plus longtemps possible.



Monsieur Denis lors du repas du CCAS en octobre 2017

La municipalité adresse toutes ses condoléances à la famille.

Pics de pollution

demandez votre vignette Crit'Air, et pensez au Pass transports

À partir du 1^{er} octobre 2018, tous les véhicules voitures, poids lourds, deux-roues motorisés devront avoir la vignette Crit'Air sur leur pare-brise pour circuler dans Rennes lors des épisodes de pollution importants. Cette mesure ne concernera pas le trafic sur la rocade, ni sur les axes routiers de la métropole hors Rennes.

La vignette Crit'Air, de couleur différente selon l'âge et la motorisation (plus ou moins polluante) du véhicule peut être obtenue dès à présent.

Pour accompagner cette mesure déjà mise en place dans plusieurs grandes villes de France, Rennes Métropole propose un Pass transports en commun pendant ces épisodes. Il s'agit d'un titre de transport en commun valable toute une journée sur l'ensemble du réseau STAR (métro, bus, parcs relais) et du service Handistar au

tarif d'1,50€ par jour (en période habituelle le Pass 1 jour classique coûte 4,10€).



■ La demande de vignette Crit'Air se fait exclusivement sur le site internet de l'état : <https://www.certificat-air.gouv.fr/>.

Elle coûte 3,62 €.

Plus d'information sur le nouveau dispositif départemental : <http://ille-et-vilaine.gouv.fr/Actualites/Espace-presse/2018/Qualite-de-l-air>

Covoit'STAR

Le nouveau mode de transport à la carte du réseau STAR

Covoit'STAR est une offre de covoiturage intégrée à l'offre STAR et pensée comme mode de déplacement complémentaire des bus, métro et vélo, et alternatif à la voiture solo. L'application met en relation des conducteurs et des passagers en temps réel.

Comment ça marche ?

1. Téléchargez l'application «Covoit'STAR» sur PlayStore ou AppStore.
2. Créez votre compte personnel à l'aide de votre carte KorriGo. Vous n'avez pas de carte KorriGo ? Une carte KorriGo vous sera adressée gratuitement à votre domicile.

Pour un conducteur : proposez et enregistrez un trajet, au dernier moment ou dans les prochains jours. Si un passager est intéressé par votre trajet, vous recevrez une notification. Vous pourrez ensuite échanger via l'application pour convenir du lieu de rendez-vous.

Pour un passager : indiquez votre point de départ et votre destination et découvrez si un conducteur peut vous y conduire.

Covoit'STAR : payant ou gratuit ?

L'application est 100% gratuite. Le trajet est gratuit pour le passager et primé pour le conducteur. Les points cumulés par les conducteurs pourront être transformés en cadeaux et bons d'achats sur la boutique fidélité STAR.



Le covoiturage est la solution contre les embouteillages et la pollution !



SAISON
CULTURELLE
SEPT. / NOV. 2018
PONT-PÉAN

SEPTEMBRE

**samedi 15
et dimanche 16 septembre**
14h30 - Chapelle St Melaine

JOURNÉES DU PATRIMOINE
Visite du site minier - par l'association Galène

jeudi 20 septembre
20h - espace Beausoleil

MINISTÈRE MAGOUILLE
Ouverture de saison - *Promenons-nous dans les boas*

samedi 22 septembre
19h - espace Beausoleil

10^{ÈME} SOIRÉE CARITATIVE DES ARTS MANIAQUES
Dîner spectacle - *Cabaret Molière* de la cie Loup'Trans

OCTOBRE

mercredi 10 octobre
14h30 - espace Beausoleil

CINÉ COURTS-MÉTRAGES
5 courts-métrages - *Festival Le Grand soufflet*

jeudi 11 octobre
21h - Pôle sud

NARMA & THE WALILI BEAT BROTHER'S
Musique du monde - *Festival Le Grand soufflet*

samedi 13 octobre
20h - espace Beausoleil

BITORI - 1^{ÈRE} PARTIE LA TIPICA + DJ KOSMO PILOT
Musique du monde - *Legend of funaná* - *Festival du Grand Soufflet*

jeudi 18 octobre
21h - Pôle Sud

SOOM T.
Reggae Ragga Hip hop Soul - *Born again*

**du mardi 23
au jeudi 25 octobre**
espace Beausoleil

COMPAGNIE BOB THÉÂTRE - LA BOBINE
Exposition performance - *Seule*

NOVEMBRE

samedi 3 novembre
20h30 - espace Beausoleil

NARAGONIA + CIAC BOUM
Bal folk Belgique Poitou

Samedi 3 novembre
14h30 - espace Beausoleil

DANSE FOLK DU POITOU
Stage

vendredi 16 novembre
21h - espace Beausoleil

OLLI ET L'ORCHESTRE DE BOLLYWOOD
Inde Bretagne - *Version Club*



Avec la carte «Coup double» à 15€, devenez
adhérent à l'espace Beausoleil et au Pôle Sud
et bénéficiez d'une réduction de 10€
sur les tarifs A, B, C ; de 7€ sur le tarif C
et de 4€ sur le tarif E.
Valable sur l'ensemble des deux salles
sur la saison culturelle 2018/2019.



Suivez l'eB sur les réseaux sociaux



www.espacebeausoleil.fr

